



Direction Générale,
Secteur Solidarité
Et Vie Sociale
Mission Citoyenneté
Et Egalité des Droits

RAPPORT ANNUEL 2022



Commission communale pour l'accessibilité



Sommaire

Edito.....	Page 4
Historique de la CCA.....	Page 4
I - Politiques publiques.....	Page 5
1 - Données générales.....	Page 5
1.1 - Informations administratives sur la commune	
1.2 - Informations administratives sur la Commission Communale pour l'Accessibilité	
1.3 - Les missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité	
II - Favoriser l'accessibilité universelle et la continuité de la chaîne de déplacement.....	Page 8
1- L'accessibilité des établissements recevant du public sur le département.....	Page 8
2- Les personnes handicapées bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité sur Saint-Herblain en 2022.....	Page 8
3- Voirie et espaces publics et continuité de la chaîne de déplacement.....	Page 8
3.1 - Le P.A.V.E – Ville de Saint-Herblain	
3.2 - Les améliorations et interventions sur l'espace public en 2022	
3.3 - Le P.A.V.E – Espace public métropolitain	
4- Services de transports collectifs et intermodalité.....	Page 10
4.1 - Cadre législatif et réglementaire	
5- L'accessibilité du cadre bâti – Établissements recevant du public.....	Page 11
5.1- L'Ad'AP Herblinois	
5.2 – Le montant total dédié aux travaux	
III - L'accessibilité dans les services de la Ville.....	Page 16
1 - La communication.....	Page 16
1.1 Traduction en LSF de certains événements municipaux	
1.2 L'accessibilité des sites internet de la Ville	
1.3 Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)	
2 - L'éducation et l'école inclusive.....	Page 17
2.1- Les projets existants et qui se poursuivent en 2022	
2.2- Les nouveaux projets 2022	
2.3- Les pistes de travail pour 2023	
3 - La petite enfance et l'accessibilité.....	Page 20
3.1 – L'accueil des enfants en situation de handicap à Saint-Herblain	
3.2 – La situation du partenariat avec la Maison des Poupies	
3.3 – Les accueils d'enfants nécessitant un suivi spécifique	
3.4 – Procédure et aides de la CAF (accueil au sein des structure herblinoises)	
3.5 - Projet d'accueil dans le cadre du grand Bellevue	

4 – L’accessibilité à la direction des jeunes, des sports et de l’action culturelle.....	Page 23
4.1 – Les activités menées par les associations sportives	
4.2 – Service actions socioculturelles	
4.2.1 – Les centres socioculturels	
4.2.2 – MJC de la Bouvardière	
5- L’accessibilité à la direction citoyenneté et usagers.....	Page 27
5.1– La vie associative	
6 – Pôle ville amie des aînés, service séniors.....	Page 29
7- L’accessibilité à la Direction des Affaires Culturelles DAC.....	Page 30
7.1- La prise en compte du handicap à la MDA aujourd’hui	
7.2- Perspective	
7.3 Renforcer la qualité de l’accueil et la lisibilité de l’offre	
8- Direction des ressources humaines.....	Page 32
8.1- Les obligations de la ville dans le domaine du handicap	
8.2- l’accueil de stagiaires en situation de handicap	
9- Mission Citoyenneté et Egalité des Droits : Les actions de la CCA menées en 2020... Page 34	
9.1 Les instances de la CCA	
9.2 L’accueil de stagiaire en situation de handicap	
10- La gouvernance.....	Page 38
11- Perspectives concernant la CCA.....	Page 38
Conclusion.....	Page 39

Edito (Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire de Saint-Herblain et Vice-président de Nantes Métropole)

Par une délibération du 23 juin 2009, la Ville de Saint-Herblain a mis en place conformément à la loi n°2005-102 du 11 février, une Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes handicapées.

Depuis, Saint-Herblain s'efforce d'être une ville inclusive. L'ensemble des élus et élues ainsi que des agents de la Ville se sont engagés pour une politique volontariste au service de tous les habitants et habitantes, valides ou en situation de handicap.

Se déplacer, accéder aux services publics, aux soins, aux commerces, aux espaces de culture, de spectacle, d'éducation ou de sport, rencontrer ses amis, ses proches, participer à la vie d'une association, voilà des droits qu'il s'agit de garantir pour toutes et tous au sein de la cité.

Nos partenaires saluent unanimement l'engagement de la ville de Saint-Herblain dans ces mises en œuvre inclusives, ils nous obligent à progresser encore pour que les situations de handicap n'altèrent pas l'accès de chacune et chacun à ses droits et au plein exercice de sa vie sociale.

Ce document reprend l'activité de la Commission, celle des services de la Ville et de Nantes métropole pour l'année 2022.

Historique de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La Ville de Saint-Herblain a toujours été soucieuse du respect de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de son organisation. Pour cela, elle a mis en place en 2007 un plan pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations (réactualisé en 2017). Ce plan s'appuie sur 3 axes :

- Axe 1 - Sensibiliser et former
- Axe 2 - Intégrer la lutte contre les discriminations au cœur des pratiques de la Ville
- Axe 3 - Encourager les démarches citoyennes et accompagner les victimes

Des actions de sensibilisation à la différence et au handicap ont été mises en place dans le cadre de ce plan pour les herblinois, les enfants et les jeunes. Mais aussi, des formations pour l'intégration des agents en situation de handicap, la prise en compte des politiques d'insertion dans les marchés municipaux et la volonté d'assurer un accueil de qualité pour les personnes en situation de handicap.

Dans la continuité de ce plan, par une délibération du 23 juin 2009, la Ville de Saint-Herblain a mis en place conformément à la loi n°2005-102 du 11 février, une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Cette commission a pour objectif de dresser le constat du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

A Saint-Herblain, la CCA est aussi une instance participative où les associations peuvent venir présenter leurs actions dans le domaine du handicap. Avec le soutien des membres de la CCA, la ville met en place des actions de sensibilisation et des animations lors de temps festifs comme « jours de fête » ou « soleils bleus » à destination de tous les publics. Au-delà de l'accessibilité et en lien avec son plan égalité des chances et lutte contre les discriminations, la CCA de Saint-Herblain souhaite aussi faire évoluer en profondeur les mentalités afin que tout un chacun trouve sa place dans la société et dans la cité.

I - Politiques publiques

1 - Données générales

La commune de Saint-Herblain est la troisième ville de Loire-Atlantique avec une population de 49 000 habitants (source : INSEE 2018) répartie sur un vaste territoire d'une superficie de 30,02 km². L'espace herblinois présente une grande diversité : urbanisé sur presque la moitié de son territoire avec de l'habitat, des pôles d'activités et des équipements publics, il bénéficie également d'espaces naturels conséquents soit environ 110 m² d'espaces verts accessibles par habitant (contre 30 m² en moyenne dans les 50 plus grandes villes françaises).



La ville de Saint-Herblain fait partie des 24 communes qui constituent Nantes Métropole, où siègent sept élus herblinois, dont trois à la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle.

Un pacte métropolitain, élaboré en partenariat avec les 24 Maires de l'agglomération organise le développement métropolitain. Celui-ci est découpé en 7 territoires appelés « Pôles de proximité ».

Saint-Herblain est rattaché au pôle de proximité Loire Chézine avec les villes d'Indre et de Couëron.

Depuis janvier 2001, Nantes Métropole assume les compétences suivantes :

- Aménagement urbain
- Transports et déplacements
- Espaces publics métropolitains, voirie, propreté et éclairage public
- Environnement et énergie
- Eau et assainissement
- Logement et habitat
- Développement économique
- Enseignement supérieur, recherche et innovation
- Emploi
- Europe et attractivité internationale

En plus de ces compétences « obligatoires », Nantes Métropole s'est dotée de compétences facultatives venant enrichir ses missions de service public avec entre autres, des actions et réalisations en faveur des personnes en situation de handicap.

Nantes Métropole anime et coordonne des commissions sur l'accessibilité :

- CIA renommée CMAU (Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle) qui a été élargie avec l'accueil des associations ou organismes représentant les personnes âgées et les acteurs économiques.



- GAU 24 (Groupe Accessibilité Universelle des 24 communes de l'agglomération)

Ces instances permettent aux élus communautaires, et aussi aux 24 communes de l'agglomération d'avoir un élu présent lors de leurs réunions sur l'accessibilité.

- Le groupe des référents des Commissions Communales pour l'Accessibilité des 24 communes.
- Le groupe des référents accessibilité qui sont désignés au sein de chaque pôle de proximité de Nantes Métropole.

La Commission Communale pour l'Accessibilité de Saint-Herblain est en lien avec ces trois instances métropolitaines.

1.1 - Informations administratives sur la commune

La Commission Communale pour l'Accessibilité à Saint-Herblain est présidée par délégation de **Monsieur Bertrand AFFILÉ**, Maire de Saint-Herblain, Vice-Président de Nantes Métropole, par **Monsieur Christian TALLIO**, Adjoint à la citoyenneté, démocratie locale et politique de la ville et **Monsieur Alain CHAUVET**, Conseiller Municipal à la vie associative, à l'accessibilité et amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap, en qualité de suppléant.

1.2 - Informations administratives sur la Commission Communale pour l'Accessibilité,

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure la présence de représentants de la commune, de représentants des associations de personnes handicapées. L'article 11 de l'ordonnance insiste désormais sur la nécessaire représentation du monde économique, des personnes âgées et d'autres usagers de la ville.

Tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique doivent être pris en compte.

Le conseil municipal par délibération n° 2015-034 en date du 3 avril 2015 a approuvé ce changement de dénomination, la modification de sa composition et l'élargissement de ses missions, conformément à l'article 11 de l'ordonnance du 26 septembre 2014.

A Saint-Herblain, la Commission Communale pour l'Accessibilité réunit ses membres trois fois par an en plénière. Ce temps est l'occasion de faire le point sur l'avancée de l'accessibilité dans les services de la ville et au niveau métropolitain. Afin de sortir de la simple notion d'accessibilité physique à un équipement, les plénières sont l'occasion pour les associations de venir présenter leurs activités et de sensibiliser les membres aux différents types de handicap et actions qu'elles mènent. Les services de la ville présentent aussi les différents types d'accueils, d'accès aux services et d'activités proposées par la collectivité.

En plus des plénières, la CCA organise des revues de sites permettant de vérifier la fonctionnalité des aménagements mis en place sur le bâti, l'espace public ouvert, les transports en commun, l'accès aux loisirs sportifs ou culturels sans oublier l'accès aux services.

Ces revues de sites permettent également de vérifier la prise en compte des suggestions faites par les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité, lors des temps de concertation.

Les revues de sites sont aussi l'occasion de faire découvrir aux membres de la CCA des équipements et des institutions présentes sur la commune qui accueillent tous types de handicap.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont mises en place suivant les opportunités offertes lors des manifestations communales, dans les établissements scolaires du premier et du second degré de la commune sur sollicitation des équipes enseignantes. En fonction de leur disponibilité, les membres de la CCA sont invités à participer à ces temps de sensibilisation.

Ces démarches locales s'inscrivent dans le cadre des orientations métropolitaines à savoir :

- Favoriser l'accessibilité universelle aux services publics, confort d'usage pour tous
- Construire une société inclusive permettant le plein exercice de la citoyenneté
- Renforcer la place de l'usager au cœur de l'action publique
- Dynamiser et renforcer l'action publique.

Ces orientations stratégiques doivent assurer une prise en compte cohérente et transversale du handicap, dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques (déplacements, espaces publics, habitat, emplois, services, loisirs, etc.) au niveau de la commune et de l'agglomération.

1.3 - Les missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité

Elles consistent à :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP (établissements recevant du public) situés sur le territoire communal et le suivi des Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)

Afin de remplir cette dernière mission, la commission communale pour l'accessibilité a mis en place un outil collaboratif entre les services concernés afin d'assurer :

- Le suivi des établissements ERP situés sur le territoire communal.
- Le suivi d'exécution d'un Ad'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'Ad'AP quand l'Ad'AP concerne un ERP situé sur le territoire communal.

La ville de Saint-Herblain accorde une attention particulière à la sensibilisation de ses habitants au handicap et plus particulièrement son jeune public. C'est par l'éducation au vivre ensemble, à la tolérance, à l'acceptation de l'autre, à l'empathie que l'on développera une société inclusive qui pensera l'inclusion comme une évidence et non une singularité.

Ce document présente les différentes actions d'accessibilité pour tous, mises en œuvre par la ville durant l'année 2022.

II - Favoriser l'accessibilité universelle et la continuité de la chaîne de déplacement

1- L'accessibilité des établissements recevant du public sur le département

La liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) accessibles aux personnes en situation de handicap dans le département de la Loire-Atlantique est consultable sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

2- Les Personnes en situation de handicap bénéficiaires d'au moins un droit en cours de validité sur Saint-Herblain en 2022

Saint-Herblain	0 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 et +	TOTAL
2017	132	214	203	358	581	873	1 254	3 615
2018	144	200	214	380	596	920	1 464	3 918
2019	121	199	222	374	601	912	1 596	4 025
2020	130	201	223	371	592	895	1645	4 057
2021	149	231	233	372	578	808	1348	3719
2022	180	239	241	351	516	749	1232	3508

Types de prestations	Bénéficiaires
ACTP (Allocation compensatrice pour tierce personne)	29
Complément de ressources	70
Allocations adultes	1009
Allocations enfants	242
Carte mobilité inclusion - invalidité	611
Carte mobilité inclusion - priorité	1107
Carte mobilité inclusion - stationnement	1008
Orientation – formation professionnelle	373
Orientation médico-sociale	137
Prestation de compensation du handicap	335
RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)	1532
Scolarisation	384

Information Maison départementale des personnes en situation de handicap de Loire Atlantique

3- Voirie et espaces publics et continuité de la chaîne de déplacement

3.1 – Le P.A.V.E (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces) – Ville de Saint-Herblain

La délibération n° 2011-042 du Conseil Municipal du 15 avril 2011 a lancé officiellement l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics de la ville de Saint-Herblain.

S'inscrivant géographiquement dans la première couronne de l'agglomération, Saint-Herblain appartient à la Communauté urbaine de Nantes Métropole qui détient les compétences déplacement,

environnement, eau, enseignement supérieur, recherche et innovation, développement économique du territoire, développement urbain des territoires, emploi, habitat, énergie et espaces publics.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics relève de la compétence de la ville, mais par délégation, la compétence de création et d'entretien des voiries est transférée à la communauté urbaine.

3.2 - Les améliorations et interventions sur l'espace public en 2022

Pour permettre une évolution positive, la Direction de la Nature, des Paysage et de l'Espace public (DNPE) a en 2022 exécuté des travaux sur l'espace public, en lien avec le programme de mise en accessibilité des E.R.P de la Direction des bâtiments.

Aménagements ayant améliorés les conditions d'accessibilité en 2022 :

- VIGNEAU : Reprise de la signalisation horizontale de 8 places PMR au niveau du gymnase + mise en accessibilité du site Vigneau Rugby au droit des tribunes
- Gymnase Sensitive : Aménagement d'un parking avec création de 2 places PMR + bandes de guidage
- Square Allende : Aménagement de circulations PMR

3.3 - Le P.A.V.E Espace public Métropolitain

Amélioration de l'accessibilité de l'espace public métropolitain à Saint-Herblain (Nantes Métropole).

Dans le cadre de l'amélioration de l'espace public métropolitain, le pôle Loire Chézine a effectué en 2022 des interventions pour l'amélioration de l'accessibilité à la demande des usagers.

- Aménagements ayant améliorés les conditions d'accessibilité sur Saint-Herblain

Quartier	Localisation/Tronçon	Nature aménagements	Date prévisionnelle de fin de travaux
Centre (Tillay)	Rue Amboise Pare	Mise aux normes cheminement et traversée piétonne des arrêts de Bus polyclinique au giratoire A PARE-Poesie (entrée Piétonne clinique atlantique)	Mars 2022
Centre Secteur activité Chauvinière	Parking piliers de la Chauvinière	Mise aux normes cheminement et traversée piétonne des arrêts de Bus jusqu'à Etablissement M.A.S	Octobre 2022
Centre secteur Acitivité Moulin Herel	Esplanade Georges Brassens	Signalisation; Mise aux normes traversées et partages vélos-piétons+ 2 places PMR haut parking P2 Zenith	Nov 2022
Centre Quartier Preux	Chaplin (Impasse Charlie)	Création 1 place PMR	Février 2023
Centre Quartier Cremetterie	Passage liaison Blanche-Delalande	Mise aux normes cheminement de liaison	Février 2023
Bourg-Centre Ville	Rue Beauregard Groupe Scolaire Beauregard	Création 2 places PMR	Avril 2022
Bourg-Centre Ville	Rue des Calvaires	Mise en conformité accès parkings groupe scolaire G Auriol, 3 places PMR	Aout 2022
Bourg-	Place Abbé Chereil	Mise en conformité cheminement parvis	Aout 2022

Centre Ville	parvis Nord et Sud	de l'Eglise, 2 places PMR	
Bourg-Centre Ville	Parking Groupe Scolaire Buzardière	Creation 2 places PMR réalisation passage piétons	Aout 2022
Bourg-Centre industriel	Impasse Bourrelier	Création passages piétons et organisation stationnement sur Chaussée pour libérer trottoirs	Février 2023
Est Bellevue	Rue de Marseille Groupe scolaire Bernardière	Réfection traversées piétonnes	Juin 2022
Est Bellevue	Contre Allée Aquitaine	Création rampe accès Crèche "Toulouse" et place PMR	Janvier 2022
Nord	Rue du Danube	Mise aux normes Traversée Voie Verte Esplanade Ecole Mandela	Fevr 2023
Nord	Avenue de la Baraudière (de Grand Bois à Parnasse)	Mise en Accessibilité Trottoirs et Traversées Piétonnes- Trottoirs Traversants	Aout 2022
Nord	Avenue des Thébaudières	Mise en Accessibilité Trottoirs et Traversées Piétonnes- Trottoirs Traversants	Juillet 2022
Nord	Rue de la Favrie	Mise en Accessibilité Trottoirs et Traversées Piétonnes	Février 2022
Nord	Avenue d'Amboise	Mise en Accessibilité Trottoirs et Traversées Piétonnes	Juillet 2022

4- Services de transports collectifs et intermodalité

4.1 - Cadre législatif et réglementaire

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a pris acte de la complexité technique et financière à respecter les délais de mise en place d'une programmation (financière et temporelle) dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs (SDAP-TC). Néanmoins, elle oblige la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun prioritaires dans les 3 ans à compter de l'adoption du SDAP-TC.

La Ville de Saint-Herblain a délégué par transfert cette compétence à Nantes métropole. Un comité de suivi du SDAP-TC est installé, un bilan annuel est présenté dans le cadre de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité Universelle (CMAU) et est transmis au Préfet.

Le SDAP-TC élaboré par Nantes Métropole, l'AURAN et la SEMITAN a été approuvé au Conseil Métropolitain du 19 octobre 2015.

ACCESSIBILITÉ SEMITAN 2022

100%
(Tram et Busway)

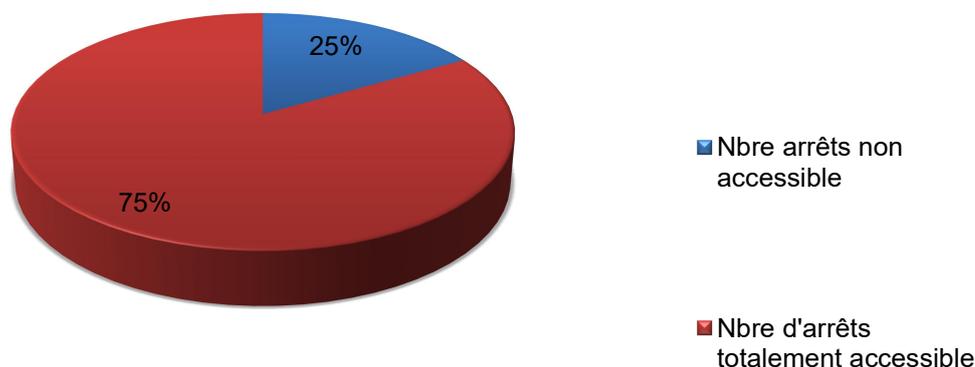
88%
Des bus

75%
Des stations et arrêts

32
Minibus
Dédiés au service
Proxitan

- 1/3 des panneaux d'information en station ont la fonction transcription sonore sur demande.
- 100% des tramways et Busway et 2/3 des bus sont équipés d'annonces sonores
- 1750 valideurs Libertan sont équipés du mode «déficient visuel»
- 1/4 des distributeurs de titres ont une aide vocale.

Accessibilité : situation des arrêts de bus en 2022 en %



5 - L'accessibilité du cadre bâti – Établissements recevant du public

5.1 - L'Ad'AP Herblinois

L'Ad'AP du patrimoine de la ville de Saint-Herblain s'étale sur trois périodes d'une durée totale de 9 ans.

L'Ad'AP de la ville déposé le 17 juillet 2015, a été approuvé le 26 novembre 2015 sous le référence N° E ADAP 044 162 15 00011.

L'Ad'AP répertorie 87 établissements recevant du public (ERP) dont 58 ERP devaient faire l'objet de travaux pour devenir accessibles.

Le bilan mi-parcours de l'ADAP a été transmis à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) en janvier 2022 ainsi que le calendrier prévisionnel des travaux :

CATEGORIE ERP	
1 ère catégorie	
2 ème catégorie	
3 ème catégorie	
4 ème catégorie	
5 ème catégorie	

	N° du site	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Catégorie	Nature des actions restantes de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	ETAT	Calendrier fin travaux
	1	JOLI MAI MATERNELLE	4	2 ressauts à traiter; bandes podo et main-courante à poser	EN COURS	2024
	2	JOLI MAI ELEMENTAIRE	4	Travaux ascenseurs et mise aux normes PMR confiés à MOE externe	EN COURS	2024
	4	GUY CADOU GROUPE SCOLAIRE	4	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	
	7	CREMETTERIE GROUPE SCOLAIRE	4	cheminement carrossable, manque signalisation verticale; visiophone à déplacer, main-courante escalier à prolonger, signal sonore mouv.t ascenseur, lavabos et urinoirs à adapter, barre de rappel.	EN COURS	2022
A N N E E 1	34	BOURGONNIERE PISCINE	3	RESERVES LEVEES - EN COURS D'ENVOI ATTESTATION A LA DDTM	-	
	40	CSC DU SILLON	3	Dévers stationnements > 3%; grain de café: absence cheminement; Projet nécessaire: grain de café: locaux à restructurer; CSC: sanitaires RdC à modifier, banque d'accueil et main-courantes à modifier, éclairage couloir à renforcer; vitrophanie sur porte entrée; accès s. Kazanlak à élargir	EN COURS	2024
	44	CRECHE BERGERIE	5	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	
	45	MEDIATHEQUE HERMELAND	3	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	
	49	LA MAISON DES ARTS	2	lavabos à remplacer, urinoirs à modifier, picto sur wc médiathèque, plan de travail pour ordinateurs à élargir; radar porte motorisée à régler, main-courantes esc. public à prolonger, bandes podo à poser; vitrophanie sur porte nord;	EN COURS	2022
	50	CSC BERNARDIERE (GRAND B)	3	Clarifier statut locaux stockage: code du travail ou ERP? Main-courantes sur escalier ext. et passerelle, rampe conforme pour accès RdC, couloir ex-crèche et porte wc RdJ à élargir; accès s.activité 2 à élargir; lavabos wc RdC et étage à remplacer et lave-mains à déplacer	EN COURS	2022

	N° du site	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Catégorie	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	ETAT	Calendrier fin travaux
A N N E E 2	15	ECOLE MATERNELLE AURIOL	4	Opération de rénovation en cours, attente ATT Hand. Travaux ascenseurs et mise aux normes PMR confiés à MOE externe fin 2021	EN COURS	2024
	16	ECOLE ELEMENTAIRE AURIOL	4	Opération de rénovation en cours, attente ATT Hand partiel. Travaux ascenseurs et mise aux normes PMR confiés à MOE externe fin 2021	EN COURS	2024
	26	GYMNASE BOURGONNIERE	3	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	
	28	STADE RUGBY ORVASSERIE	3	Démarrage des travaux de rénovation globale de l'équipement dont accessibilité en février 2022	EN COURS	2023
	29	TENNIS ORVASSERIE	5	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	2022
	33	GYMNASE SENSIVE	3	transmettre à la DDTM. Installer barres d'appui dans vestiaire arbitre PMR et douches vest. 3/4 pour lever prescr. DDTM	EN COURS	2022

	N° du site	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Catégorie	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	ETAT	Calendrier fin travaux
A N N E E 3	14	GRUPE SCOLAIRE FRANCOISE GIROUD	3	Bande de guidage entre places PMR et accès école, grilles avaloirs à remplacer; ressaut accès salle de quartier à traiter, tablette guichet d'accueil à modifier, main-courante esc. sortie secours salle; boîtes à lettres entrée GS à déplacer; éclairage à renforcer (200 lux), vitrophanie et signalétique à compléter; patères à poser à 1,30 m maxi; porte wc PMR à inverser et inter à baisser	EN COURS	2022
	24	ENSEMBLE SPORTIF VIGNEAU	1	Rampe entre couloir gym et vest. Salles spécifiques à reprendre; ressauts à traiter; main-courante à poser sur esc. ext. et emmarchements gradins; vitrophanie; déplacer sculpture près accueil; modifier bar B et billetteries ext.; inverser porte wc; relever lavabo; poser barre d'appui; modifier urinoir; renforcer éclairage et signalétique; ajouter places PMR dans gradins gym; modifier barre d'appui douche PMR; positionner casiers entre 90 et 130cm; prolonger main-courantes esc. sportifs et accès bureaux clubs; contremarches contrastées sur esc. accès gradins basket	NON DEMARRE	2023
	25	VESTIAIRES VIGNEAU	5	Travaux en cours; ATT Hand à solliciter en janvier 2022	EN COURS	2022
	36	MAISON DU TEMPS LIBRE	4	Créer cheminement accessible entre place PMR et accès. Wc PMR: poser lave-mains et barre de tirage; déplacer cendrier devant entrée, prolonger main-courantes des esc. ext. et int.; améliorer éclairage et signalétique	NON DEMARRE	2024
	37	LONGERE et CLASSES VERTES GOURNERIE	5	Grilles sur caniveau à remplacer; poser garde-corps, bande podo et nez de marches sur esc. des sanitaires; vitrophanie; poser barre de tirage sur porte wc PMR; renforcer éclairage et signalétique	NON DEMARRE	2024
	38	FERME DES ETANGS	5	poser main-courantes sur escalier perron; modifier bar; remplacer barre antipanique par bouton moleté; renforcer éclairage bar, améliorer acoustique et prévoir signalétique ext.	NON DEMARRE	2024
	39	THEATRE PEPINIERE - GOURNERIE	5	Créer stationnement PMR et cheminement accessible entre place PMR et accès. Créer Wc PMR sans ressaut; améliorer éclairage et signalétique	NON DEMARRE	2024
	42	MJC BOUVARDIERE	3	tablette banque d'accueil à modifier; patères dans vest. danse et wc; déplacer lavabo wc sculpture et baisser 1 urinoir; barre de tirage sur wc kitchenette; renforcer éclairage allée, accueil et couloir; poser signalétique	NON DEMARRE	2022
	43	SALLE ASSOCIATIVE DE LA BERGER	5	cheminement à créer entre place PMR et entrée; îlot bar à démolir et wc à adapter ou, si acquisition du bâtiment de la Ligue de Basket, démolition des locaux existants	NON DEMARRE	2023
	48	SALLE PABLO NERUDA	4	Accès à modifier du fait de la construction du nouveau collège en limite sud; projet en cours	NON DEMARRE	2023
	51	ONYX	2	Rénovation globale de l'équipement récemment achevée; attestation à solliciter	EN COURS	2022
	52	TERMINUS 3	5	Ressaut entrée à traiter; wc PMR: déplacer miroir et barre d'appui, ajouter barre de tirage; renforcer éclairage	EN COURS	2022
	55	COMMISSARIAT DE POLICE	5	traiter ressaut porte entrée et espace de manœuvre plan; modifier bureau d'accueil (tablette > 30cm), poser baffles ou claustra acoustiques, éclairage 200 lux et boucle magnétique à l'accueil	EN COURS	2022
	57	TRESORERIE	5	Créer place PMR sans dévers; poser bande de guidage entre places PMR et accès ; poser garde-corps sur passerelle d'accès, déplacer sonnette; porte int. sas à remplacer; tablette guichet d'accueil à modifier; éclairage à renforcer, manque boucle magnétique	EN COURS	2022

	N° du site	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Catégorie	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	ETAT	Calendrier fin travaux
P E R I O D E 2	5	ECOLE MATERNELLE SOLEIL LEVANT + PERISCO	4	3 ressauts à traiter (accès maternelle, sanitaires et hall vers cour); équiper esc. ext. de main-courantes, bandes podo et nez de marches; modifier sanitaires pour avoir des dégagements > 1,20m; équiper les 8 esc. int. de main-courantes, bandes podo et nez de marches; équiper les 2 wc PMR de lavabo conforme, barre d'appui, picto, barre de tirage; déplacer distrib. papier wc PMR près réfectoire; renforcer éclairage ext.	EN COURS	2023
	6	ECOLE ELEMENTAIRE SOLEIL LEVANT	4	Projet de rénovation global de l'équipement en cours	EN COURS	2024
	8	ECOLE MATERNELLE RABOTIERE	4	Rendre carrossable l'allée entre mat. et Elem. et supprimer ressaut au droit du portail; Créer rampe d'accès sous préau et modifier chasse-roues rampe existante; poser garde-corps, bandes podo et nez de marches sur esc. ext.; supprimer ressaut accès restaurant et modifier porte; déplacer visiophone; renforcer signalétique; poser bandes podo et nez de marches sur esc. int. et prolonger main-courantes; poser lavabo conforme dans wc PMR, en ménageant une aire de retournement et déplacer barre d'appui; poser picto.	NON DEMARRE	REFLEXION SUR LE TRANSFERT VERS UN AUTRE SITE
	9	ECOLE ELEMENTAIRE RABOTIERE	4	Rendre carrossable l'allée entre stationnement PMR et perron d'accès; Créer rampe d'accès vers l'entrée; poser garde-corps, bande podo et nez de marches sur perron; supprimer ressaut; modifier couloir vers RASED ; créer ascenseur, poser bandes podo sur paliers intermédiaires; créer wc accessibles au Rdc, R+1 et R+2	NON DEMARRE	REFLEXION SUR LE TRANSFERT VERS UN AUTRE SITE
	17	GROUPE SCOLAIRE BEAUREGARD	3	Créer place PMR conforme; Maternelle : réaliser palier conforme devant accès; créer rampes extérieures devant accès classes et sanitaires; créer wc PMR; remplacer portes int. 2 vantaux par portes tiercées; porte int. sas à remplacer; supprimer chicane vers s. polyvalente; Elémentaire : remplacer paillason; créer rampes devant issues ext. et élargir palier devant s. polyvalente; wc PMR: déplacer accessoires et inter; remplacer portes int. 2 vantaux par portes tiercées; créer ascenseur et wc PMR à l'étage;	-	VALIDATION D'UN TRANSFERT VERS UN AUTRE SITE
	19	GYMNASE JOLI MAI	5	Créer rampe d'accès ou accès côté vest.; poser garde-corps sur palier; supprimer ressauts; remplacer portes int. 2 vantaux par portes tiercées; modifier tablette bar; créer wc et douches accessibles	NON DEMARRE	2023
	47	CSC SOLEIL LEVANT	3	Projet de rénovation global de l'équipement en cours	EN COURS	2024

	N° du site	ERP Concernés par les action de mises en accessibilité	Catégorie	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question	ETAT	Calendrier fin travaux
P E R I O D E 3	3	GRUPE SCOLAIRE CONDORCET	3	Travaux ascenseurs et mise aux normes PMR confiés à MOE externe fin 2021. MOE désigné, ATHENA	EN COURS	2024
	10	GRUPE SCOLAIRE SENSIVE	3	Rendre carrossable l'allée ouest vers l'accès principal; 3 grilles sur avaloir à remplacer; ressaut accès préau à traiter, banc sous préau à déplacer et rampes à modifier; poser main-courantes, bandes podo et nez de marches sur esc. ext.; élargir couloirs sanitaires RdC (casser cabine non PMR) et élargir portes sanitaires mat. et wc étages aile nord élém.; main-courantes esc. int. à prolonger; signalisation asc. à adapter; poser pictos sur sanitaires adaptés et barres de tirage; modifier h. urinoir; remplacer cuvette PMR mat. et 2 lavabos; déposer lave-mains wc PMR près réfectoire; renforcer éclairage couloirs et wc PMR	NON DEMARRE	2024
	11	ECOLE MATERNELLE BERNARDIERE	4	Opération de rénovation et de réhabilitation, en cours	EN COURS	2024/2025
	12	DEMI-PENSION BERNARDIERE	4	Opération de rénovation et de réhabilitation, en cours	EN COURS	2024/2025
	13	ECOLE ELEMENTAIRE BERNARDIERE	4	Opération de rénovation et de réhabilitation, en cours	EN COURS	2024/2025
	18	GRUPE SCOLAIRE BUZARDIERES	4	Opération de rénovation et de réhabilitation, en cours	EN COURS	2022
	20	STADE DU VAL DE CHEZINE TRIBUNES	3	Modifier stationnements PMR (dévers 3%). Créer 7 places PMR dans les tribunes; poser picto et barre de tirage sur wc PMR H et F; adapter tablette bar; poser barre de tirage sur wc PMR; remplacer lavabos sanit. H et F, poser barre d'appui dans wc PMR H; déplacer urinoir;	NON DEMARRE	2024
	21	STADE DU VAL DE CHEZINE VESTIAIRES	5	remplacer grilles sur caniveaux; poser main-courantes et bandes podo sur esc. ext.; esc. int.: poser seconde main-courante, prolonger l'existante; poser bande podo et nez de marche; inverser porte wc PMR H; modifier sanitaire vest. haut; poser barre de tirage; remplacer lavabos, déplacer urinoir; renforcer éclairage; créer wc PMR dans vest. arbitres; poser siège de douche et barre d'appui; décaler patères; renforcer éclairage circulations	NON DEMARRE	2024
	22	STADE DU VAL DE CHEZINE : SALLE DE CONVIVIALITE ET VESTIAIRES	5	Reprendre cheminement piétons (pente > 5% par endroits); remplacer grilles sur caniveaux; modifier main-courante esc. ext. (2 m-c latérales et non 1 centrale), poser nez de marche; poser barre de tirage et picto sur porte wc PMR; traiter ressaut entrée	NON DEMARRE	2024
	23	PONEY CLUB LE HOUSSAY	5	Créer stationnement PMR dans la cour et cheminements carrossables entre place PMR et écurie, stabulation poneys, manège circulaire; modifier pente allée béton vers carrière couverte. traiter ressaut au droit accès stabulation poneys; poser barre de tirage sur porte wc stabul. poneys et renforcer éclairage circulations int. et ext.	NON DEMARRE	2024
	27	BERNARDIERE GYMNASSE	3	esc. ext. de main-courantes, contraster les contremarches; élargir passages entre douches et vest. H et F.; remplacer portes d'entrée et d'accès aux vest. par portes tiercées; élargir portes des vestiaires et des sanitaires; adapter bar; créer wc PMR; 3 lavabos à remplacer; 2 urinoirs à baisser; patères à poser; éclairage à renforcer dans les vestiaires; 3 places PMR à matérialiser dans les gradins; 3 douches PMR à créer;	NON DEMARRE	2024
	30	ENSEMBLE SPORTIF DES CALVAIRES	5	BATIMENT SUPPRIME/CEDE PROCHAINEMENT	-	
	31	GYMNASSE CHANGETTERIE	5	ATTESTATION TRANSMISE DDTM	-	
	32	SALLE DES SPORTS DU BOURG	3	BATIMENT SUPPRIME PROCHAINEMENT	-	
	35	BIBLIOTHEQUE PAUL ELUARD	5	BATIMENT SUPPRIME/CEDE PROCHAINEMENT	-	
	41	LA CARRIERE	1	Poser main-courantes sur esc. Ext.; atténuer brillance carrelage hall; modifier table à langer et lavabos; poser boucle magnétique; renforcer éclairage circulations et accueil et renforcer signalétique	NON DEMARRE	2024
	46	CENTRE SOCIOCULTUREL DU BOURG	3	wc PMR s. Corse à rendre conforme pour lever observations ATT hand Qualiconsult	EN COURS	2022
	53	MOTO-CROSS TOUGAS	5	SITE DU MOTOCROSS SUPPRIME ET REMPLACE PAR UN PROJET DE BMX.	NON DEMARRE	
	54	EGLISE ST-HERMELAND	3	Travaux Nantes Métropole en cours concernant les abords => attendre fin des travaux; wc public PMR à créer à proximité	-	DEROGATION
58	MAISON BOUBEE	5		EN COURS	2022	
59	MULTI ACCUEIL BELLEVUE	5	ATT HAND attendue	REALISE	2022	
60	MAISON DU PETIT BOIS	5	diagnostic en cours	NON DEMARRE	2024	

Sur les 58 ERP inscrits dans l'ADAP :

- 7 ERP ont obtenus l'attestation HAND,
- 16 ERP seront accessibles fin 2022,
- 6 ERP seront accessibles fin 2023,
- 18 ERP seront accessibles fin 2024,
- 3 ERP seront accessibles en 2025
- 5 ERP seront supprimés du patrimoine de la Ville d'ici 2024. Une réflexion sur la suppression de 2 ERP est également en cours.
- 1 ERP fera l'objet d'une demande de dérogation.

27 ERP sont en cours d'études ou de travaux.

5.2. – Le montant total dédié aux travaux

L'enveloppe consacrée aux travaux d'accessibilité dans le cadre de la période 2 de l'Ad'AP patrimonial a été estimée à 920 000€ HT (valeur 2015).

Pour rappel, le budget total de l'Ad'AP patrimonial sur 9 années est de 3 900 000€ HT (valeur 2015).

La Direction des Espaces Publics et de l'Environnement (DEPE) de Saint-Herblain, en parallèle de la Direction du Patrimoine, continue sa campagne de travaux d'accessibilité.

5.2. – Le montant total dédié aux travaux

L'enveloppe consacrée aux travaux d'accessibilité dans le cadre de la période 2 de l'Ad'AP patrimonial a été estimée à 920 000€ HT (valeur 2015).

Pour rappel, le budget total de l'Ad'AP patrimonial sur 9 années est de 3 900 000€ HT (valeur 2015).

La Direction des Espaces Publics et de l'Environnement (DEPE) de Saint-Herblain, en parallèle de la Direction du Patrimoine, continue sa campagne de travaux d'accessibilité.

III- L'accessibilité dans les différents services de la ville de Saint-Herblain

1 - La communication

Le service communication de la ville est attentif à ce que ses publications papiers ou numériques soient accessibles à tous. Toutefois, lors des plénières des demandes ou des remarques ont été exprimées par les membres de la CCA. Dernièrement, elles concernaient des traductions en LSF. A chaque fois, le service communication a apporté des réponses et a pris en compte tant que possible, les remarques effectuées. Les explications suivantes ont été apportées :

1.1- Traduction en LSF de certains évènements municipaux

Le service communication propose l'interprétation en langage des signes aux vœux du maire et sur inscription pour les conférences « place publique ».

Aujourd'hui, la Ville n'a pas de demande spécifique d'habitant pour une traduction en LSF du Conseil Municipal. De plus, la durée de celui-ci étant relativement longue 4h à 6h (voire plus), il faudrait que plusieurs traducteurs se relaient pour couvrir l'ensemble du conseil. De ce fait, la réalisation technique d'une traduction en LSF devient compliquée à mettre en œuvre d'après le service concerné.

Toutefois, un compte rendu écrit de chaque Conseil Municipal est accessible et consultable en Mairie principale.

1.2- L'accessibilité des sites internet de la Ville

La Ville de Saint-Herblain accorde un soin tout particulier à la qualité de réalisation de ses sites internet. Elle est ainsi engagée dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations). Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, l'accessibilité est prise en compte par l'ensemble des équipes impliquées dans le développement du site.

Aujourd'hui seulement 50 % du site est conforme au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) version 4.1. du fait de problèmes de structuration des pages. Le service travaille avec le prestataire afin d'améliorer la situation. Un audit a été effectué sur l'accessibilité du site de la ville. Il est consultable sur le lien suivant : <https://www.saint-herblain.fr/accessibilite/>

1.3- Le Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Le FALC c'est quoi ?

- Un outil Européen pour aider les personnes à rendre l'information accessible à tous,
- Un outil utile aux personnes en situation de handicap et à la société.

Deux grandes règles:

- La simplification du vocabulaire
- Une rédaction et une mise en page spécifiques pour faciliter la compréhension des informations

La Ville de Saint-Herblain applique depuis plusieurs années cet outil afin de rendre accessible à tous les documents de communication produits par la Ville, exemple : le site internet de la Ville, le magazine de la Ville...

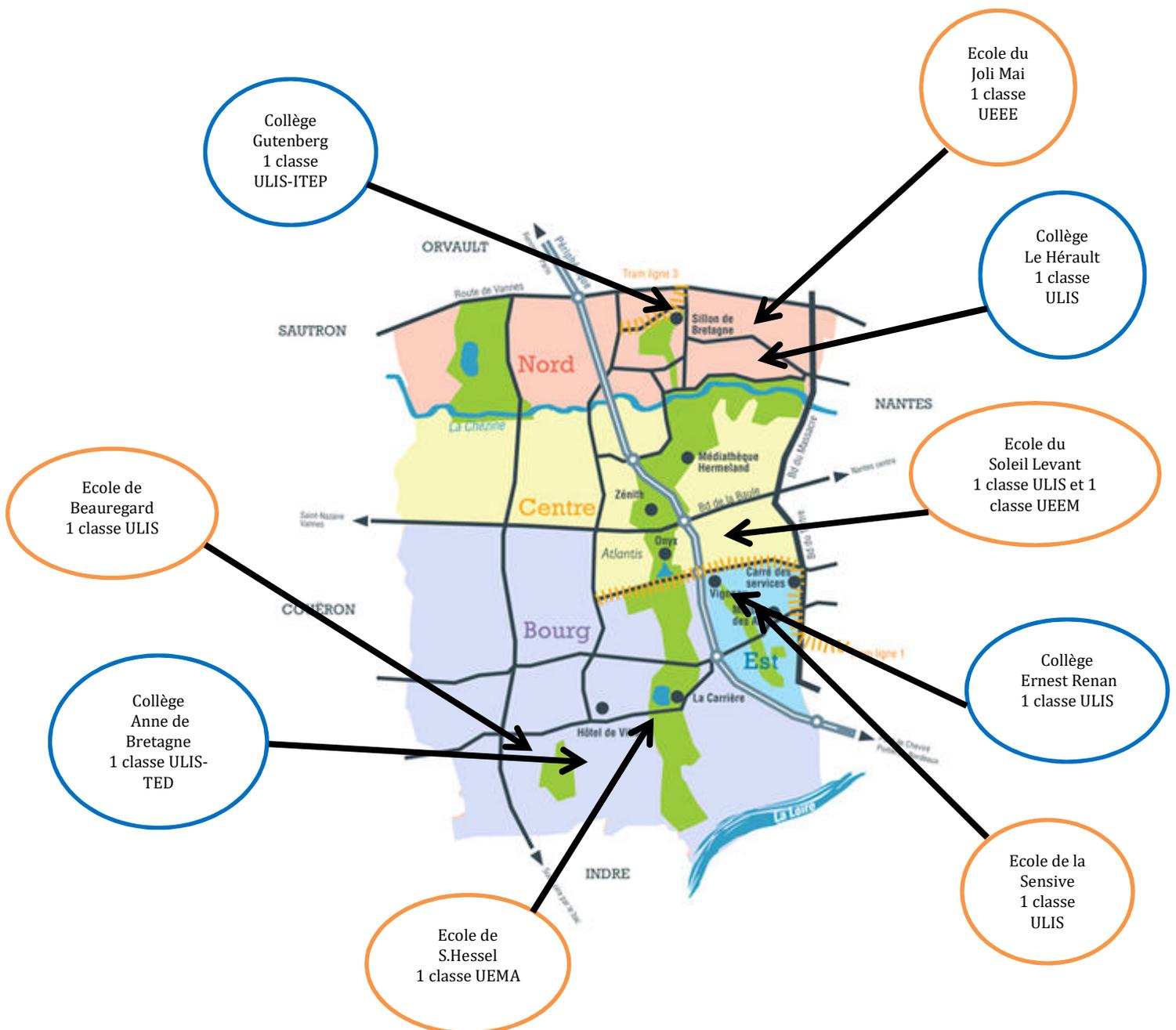
2 - L'éducation inclusive

Avec l'application de la loi du 11 février 2005, les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, associent leurs interventions pour mettre en œuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population.

Ce travail autour du handicap intègre le chantier de l'innovation sur l'école inclusive. Il s'agit de sensibiliser, former et outiller les professionnels de l'éducation pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.

Plus de 200 enfants en situation de handicap (notifiés MDPH) sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont près de la moitié bénéficient d'une aide humaine sur le temps scolaire.

Cartographie UE et ULIS à Saint-Herblain



2.1- Les projets déjà existants et qui se poursuivent en 2022

Les unités d'enseignement - UE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ADAPEI, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de la Santé et la Ville :

- L'UEMA (maternel autisme) a ouvert en septembre 2014 sur l'école S. Hessel.

- L'UEEE (externalisée élémentaire) a ouvert en septembre 2019 sur l'école du Joli Mai.
- L'UEEM (externalisée maternelle) a ouvert en septembre 2020 sur l'école Soleil Levant.

Les Projets d'Accueils Individualisés – PAI

Les Projets d'Accueils Individualisés permettent d'accueillir un enfant dans un cadre sécurisé grâce au protocole d'intervention rédigé par le médecin.

A compter de la rentrée de septembre 2022, la Ville a décidé de la mise en place d'un PAI-Ville, exclusivement réservé aux services, afin de permettre de répondre aux besoins spécifiques des enfants et faciliter leur accueil. Ce PAI-Ville est valable pour les différentes activités de la Direction de l'Education : accueils périscolaires, restauration scolaire, accueils de loisirs et séjours été.

Sur le temps scolaire, le PAI Education Nationale reste d'actualité.

Le Dispositif Appui Ressources – DAR

Des Réunions d'Analyses Préventives (RAP) sont proposées dans le cadre du Dispositif Appui ressource de l'ADAPEI. Il s'agit de sensibilisations cliniques ou thématiques (gestes graphiques, développement des enfants, troubles du neuro-développement...).

Ces RAP se présentent sous deux formats :

- Réunions régulières pour chaque école (3 réunions de 2h/an), associant l'EN et la Ville.
- Réunions spécifiques aux responsables éducatifs (3 réunions de 2h/an).

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, s'ajoutent également des permanences de l'ADAPEI sur les écoles et des propositions d'observation de fonctionnement sur les temps périscolaires.

La ville participe au Comité de pilotage du DAR (2 rencontres / an) aux côtés de l'ARS, de l'ADAPEI et des services de l'Education Nationale.

Les accompagnements individualisés

La Ville prend en compte les besoins d'accompagnement particulier sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

La convention tripartite Ville, EN, Adapei signée le 12 février 2020, permet de solliciter le Dispositif Appui Ressource pour des temps d'observation et d'évaluation individuels sur site. Sur la base de préconisations, la ville peut faire appel à un animateur supplémentaire pour renforcer l'équipe d'animation ou solliciter un prestataire (Handisup) proposant un accompagnement spécialisé.

Ces moyens sont développés sur les temps péri et extrascolaires.

Le guide professionnel « Favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap »

Courant 2022, le groupe de travail interne à la Direction de l'éducation a finalisé le contenu du guide professionnel dont les bases avaient été posées précédemment avec les directions accueillant du public de la petite enfance à la jeunesse et la Mission citoyenneté et égalité des droits.

Il s'articule autour de 4 points principaux :

- Le cadre réglementaire,
- Les enjeux d'un accueil inclusif,
- La démarche d'accueil dans la structure,
- La sensibilisation et la formation des équipes.

La forme du document a été travaillée avec le service communication, son édition est prévue pour le 1^{er} semestre 2023.

La mise en œuvre des fiches enfants et fiches de suivi

L'ADAPEI a partagé avec les équipes une communication sur les écrits professionnels. Cette sensibilisation doit permettre aux agents de repérer les différents types de handicap, à comprendre les intérêts et enjeux de ces écrits.

La Direction de l'Education s'appuie régulièrement sur les fiches repères travaillées par les structures médico-sociales mais peut aussi être à la création de ces outils si les situations le nécessitent.

2.2- Les nouveaux projets 2022

L'accompagnement de la démarche inclusive par le Pôle Appui Ressources d'Handisup

L'année 2021 avait permis de finaliser la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil inclusif, entre la Ville, la CAF et l'association Handisup.

En 2022, le pôle Appui Ressources d'Handisup a pu poursuivre son état des lieux et mener des observations sur les sites péri et extrascolaires d'Hessel, du Soleil Levant et de la Gournerie.

Un échéancier des accompagnements a été proposé. Il s'articule autour des 3 axes suivants :

- Informer les élus et fédérer les équipes autour du projet,
- Favoriser les liens de confiance entre les équipes et les familles,
- Soutenir les équipes.

La première action menée visait à une sensibilisation des équipes aux situations de handicap. 8 animateurs ont assisté à un atelier Caméléon dont les objectifs sont de faire évoluer les représentations, s'approprier la définition d'approche environnementale du handicap, d'accompagner les changements des pratiques.

L'investissement en matériel spécifique pour mise en place de malles « inclusion » dans chaque école

A l'été 2022, une commande de matériel (tentes, casques, feux tricolores, balles sensorielles, timer...) a permis la constitution de malles dédiées à plusieurs sites périscolaires. La ville a eu un soutien financier de la CAF sur cette action.

Ce matériel est acquis entre autre, en vue de :

- Favoriser l'autorégulation, le retour au calme,
- Créer des espaces contenant et sécurisants,
- Permettre une meilleure concentration et attention.
- ...

Ces articles ont comme intérêt de pouvoir être mis en œuvre spécifiquement pour les enfants en situation de handicap mais aussi d'être à disposition de l'ensemble des enfants accueillis.

L'ADAPEI vient en appui de cette démarche par la production de fiches repères d'utilisation du matériel éducatif spécifiant les objectifs, modalités d'utilisation... L'équipe du DAR reste aussi disponible pour aider à adapter la mise en place de cet outil.

La prise en compte dans la rénovation des bâtiments scolaires

En lien avec la Direction du Patrimoine, la Direction de l'Education travaille à l'application des règles d'accessibilité et réfléchit aussi à adapter les espaces pour favoriser l'école inclusive (dispositions spécifiques en terme d'acoustique, d'éclairage, de matériaux et couleurs, de signalétique...)

2.3- Les pistes de travail pour 2023

- La poursuite de l'accompagnement de la démarche inclusive par le Pôle Appui Ressources d'Handisup : déploiement de nouveaux modules Caméléon, session « parcours des familles » et « sensibilisation à l'impact du 1^{er} accueil pour les familles ».
- En lien avec la réorganisation de la DE : articulation travail sites/ PSE
- Poursuite de la réflexion sur l'école inclusive, en particulier en s'intéressant aux dispositifs autorégulés.

3- La Petite Enfance et l'accessibilité

3.1 - L'accueil des enfants en situation de handicap à Saint-Herblain : principes généraux

Les structures d'accueil de la petite enfance herblinoises reçoivent des enfants en situation de handicap. Pour autant, peu d'enfants dans cette tranche d'âge 0-4 ans sont reconnus officiellement comme étant en situation de handicap (famille bénéficiant de l'AEEH / reconnaissance MDPH).

Cet accueil fait partie de la réponse apportée par la Ville aux familles herblinoises, lorsque cela est possible et répond également aux politiques familiales nationales (accueil de tous les enfants).

Deux situations se posent à la Ville :

- les demandes des familles pour accueillir leur enfant en situation de handicap ;
- la continuité d'accueil sur une structure municipale, pour un enfant accueilli au départ sur une structure et dont le handicap est diagnostiqué plus tard.

En fonction des situations, la Ville a plusieurs possibilités :

- Accueil en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) municipal, après un rendez-vous avec le médecin de crèche, qui détermine les possibilités de maintien d'accueil ou d'entrée et dans quelles conditions.
- Orientation de la famille vers la Maison des Poupies : multi accueil ouvert à des enfants en situation de handicap. La Ville a une convention de partenariat (2022-2024), qui implique la prise en charge d'un volume d'heures d'accueil à l'année.

¹ Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

3.2 – La situation du partenariat avec la Maison des Poupies en 2022

Structures	Taux horaire	Volume heures annuel	Montant annuel	Nombre d'enfants
Maison des Poupies Handicap	2.15€	9 500 heures	20 425€	8

3.3. - Les accueils d'enfants nécessitant un suivi spécifique

Les EAJE municipaux sont sollicités pour accueillir des enfants avec des situations spécifiques : handicap, carence parentale, suivi judiciaire...Ces sollicitations viennent du Département (PMI, ASE), de la CAF, d'associations, d'organismes hospitaliers (CNP).

Ces accueils peuvent représenter une charge de travail supplémentaire :

- contacts avec des professionnels extérieurs pour le suivi, avec parfois déplacements pour des réunions de « synthèse » ;
- temps d'observation spécifique de l'enfant par l'équipe, avec retranscription ou accueil de professionnels extérieurs en observation de l'enfant (avec accord des parents) ;
- suivi par le médecin de crèche, via des RDV ou contacts ;
- temps consacré au suivi de l'enfant pendant l'accueil et en lien avec sa famille (transmissions)
- temps d'analyse de pratique pour les équipes ;
- dispositions particulières d'accueil en lien avec la spécificité de l'enfant.

2022	CNP	SESSAD	CAMPS	ASE	PMI	CMP	Autres santé, parentalité...	Total
Carré	2			3	6	1	20	21
Confetti							6	6
Méli-Mélo	4	1	1	1	3		7	9
Bergerie							2	2
Pomme de Reinette							2	2
Orée des pins	2		1		17		7	20
Crèche familiale					1		1	1
	8	1	2	4	27	1	45	
								61

Voici un récapitulatif des situations et des suivis en 2022. Un même enfant peut être compté dans plusieurs colonnes.

² Centre nantais de la parentalité-rattaché au CHU-Spécialisé dans les très jeunes enfants

³ Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile

⁴ Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

⁵ Aide Sociale à l'Enfance

⁶ Protection Maternelle et Infantile

⁷ Centre Médico-Psychologique

3.4 – Procédure et aides de la CAF (accueil au sein des structures herblinoises)

Procédure CAF :

La CAF indique une procédure théorique pour la déclaration des enfants repérés comme potentiellement porteurs de handicap. Néanmoins, celle-ci est peu appliquée par le service, car elle implique une initiative forte du lieu d'accueil de l'enfant auprès de la famille, peu compatible avec la réalité :

Etape 1 : constat (par l'équipe ou le médecin attaché) d'une surcharge d'attention professionnelle liée à l'accueil d'un enfant handicapé (sans reconnaissance MDPH)

Ou demande par la famille de suivi particulier (notamment pour une famille en cours de démarche de reconnaissance MDPH)

Etape 2 : rencontre du médecin attaché, avec les parents et l'enfant, puis avec l'équipe éducative afin de compléter le courrier d'information à adresser au médecin PMI.

Le médecin attaché remet au gestionnaire, sous pli fermé « confidentiel médical », le courrier d'information du médecin PMI.

Le gestionnaire adresse ce courrier au médecin PMI référent.

Etape 3 : le médecin PMI renvoie au gestionnaire l'attestation de reconnaissance de la surcharge professionnelle liée au handicap de l'enfant.

Cette attestation doit être conservée par le gestionnaire comme pièce justificative pour la CAF, en cas de contrôle notamment.

Aides de la CAF pour les familles percevant l'AEEH :

- un soutien financier est apporté par la CAF aux EAJE, pour les enfants reconnus par la MDPH ou dont les familles perçoivent l'AEEH. Le montant est évalué au moment des déclarations au réel annuel. Il y a doublement de la PSU (prestation de service unique) pour les heures concernées. C'est donc au service de repérer ces situations dans l'année (situations identifiées et reconnues).
- Un tarif préférentiel est proposé aux familles : en présence d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) au sein de la famille (enfant lui-même ou fratrie), le tarif immédiatement inférieur est appliqué. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Aides de la CAF pour les EAJE : bonus inclusion handicap

- depuis 2019, la CAF a fait évoluer ses aides aux établissements d'accueil du jeune enfant (crèche) via notamment la mise en place d'un bonus inclusion handicap, pour l'accueil d'enfants de familles percevant l'AEEH.

Calcul du bonus par EAJE = places agréées (maximum de l'année) x [(%d'enfants porteurs de handicap x Taux de financement x Coût par place dans la limite du plafond de coût par place) plafonné à 1300€ par place].

3.5 - Projet dans le cadre du grand Bellevue : ouverture du multiaccueil L'orée des pins

Le projet Grand Bellevue a mis au cœur de ses enjeux, la réussite éducative des enfants et des jeunes. Le 10 janvier 2022, a ouvert le multiaccueil L'orée des pins au 5 bis rue d'Aquitaine. Il s'agit d'un équipement petite enfance intercommunal et inclusif de 46 places, dont une crèche de 40 places

avec 27 places pour la ville de Saint-Herblain, 13 places pour la ville de Nantes, associée à une unité ADAPEI de 6 places.

Pour l'Adapei, il s'agit de mettre en œuvre un multi accueil médico-social, modèle qui n'existe pas aujourd'hui, avec un fonctionnement aussi proche que possible du multiaccueil de la Ville. L'unité Adapei de 6 places s'adresse à des enfants qui ont déjà une notification en établissement social et médico-social (ESMS), dès la naissance pour certains, mais surtout à partir de 18 mois et jusqu'à 6 ans. 6 enfants sont accueillis dans l'unité.

4 - L'accessibilité à la Direction des jeunes, des sports, et de l'action socioculturelle

La Direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle a en charge plusieurs services qui promeuvent des pratiques sportives, culturelles ou de loisirs éducatifs. Dans ce cadre, les actions et activités mises en place doivent être accessibles à tous. La Direction peut développer en régie ses propres actions et activités mais elle peut aussi s'appuyer sur le monde associatif pour permettre aux herblinois de s'adonner à la pratique d'une activité physique.

Du fait de la situation sanitaire, les projets des associations sportives ont peu évolué par rapport à 2020. Beaucoup de compétitions ont été annulées ou ne se sont pas déroulées dans leur intégralité.

4.1 - Les activités menées par les associations sportives

• Badminton Club Saint-Herblain

Type de handicap : joueur en fauteuil roulant, personne de petite taille, handicap physique, déficient auditif, maladie évolutive

Nombre d'adhérents : actuellement, 2 joueurs en fauteuil roulant, 1 personne de petite taille, 2 personnes debout ayant des maladies évolutives et une personne amputée sont licenciés au BCSH, mais possibilité d'accueillir plus de joueurs (notamment en fauteuil), car la discipline sportive permet facilement d'intégrer un joueur handicapé avec des valides.

Niveau sportif : en janvier 2022, 3 joueurs sont allés au championnat de France de parabadminton. Ils ont ramené 5 médailles dont 4 titres de champions de France. Un joueur de petite taille est listé sportif de haut-niveau. Il est actuellement 7ème mondial en simple et 2ème mondial en doubles homme. Il est en course pour une qualification aux Jeux Paralympiques de PARIS 2024.

2 joueurs en fauteuil roulant jouent en interclubs départementaux avec (et contre) des valides depuis plusieurs saisons maintenant. Les autres joueurs parabad jouent également en interclubs « valide ».

Perspectives : le club a envie de continuer à accueillir tout type de joueur, le badminton se prêtant bien à la notion de sport pour tous. Le BCSH est inscrit sur le site du HANDIGUIDE. L'association a également un projet paralympique pour PARIS 2024 avec un joueur de petite taille listé HAUT-NIVEAU et membre du POLE ESPOIR des PAYS DE LA LOIRE. Volonté également de continuer à inscrire des joueurs parabadminton tous les ans au Championnat de France de parabadminton.

L'association dispose d'une subvention de la ville de Saint-Herblain pour soutenir le développement du parabadminton et le projet paralympique PARIS 2024.

Elle a également une volonté de vouloir profiter de la discipline sportive accessible à tous pour faire de la sensibilisation au handicap par le sport dans les établissements scolaires notamment.

• **Saint-Herblain Basket Club**

Créée en 2003, la section Basket Fauteuil du SHBC évolue en championnat de France depuis 2007. En 2022 la section comptait 58 licenciés (31 sur le Basket Fauteuil et 27 en sport santé) 23 joueurs Handi pratiquent le Basket fauteuil en compétition ou 8 en loisir, encadrés par 2 éducateurs sportifs.

Depuis maintenant 4 ans, 2 équipes évoluent en Championnat, l'une en Nat 2, l'autre en Nat 3. Au cours de l'année 2022, le SHBC a pérennisé le sport santé, animé par une Enseignante en Activité Physique Adapté salariée de la section. Actuellement le SHBC propose cette activité à plus de 50 personnes, dont 27 sont adhérentes à la section. Nous intervenons également dans le cadre de conventions auprès des personnes accueillies par le foyer ZEPHIR de l'ADMR et de l'EPGV.

La section propose des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges, lycées, clubs de sport ou de loisirs et dans les entreprises.

Tous les deux ans environs le SHBC accueille un évènement d'envergure : Stage entraînement équipe de France, Finale Nationale. Nous avons organisé les 14 et 15 Mai 2022 le Final Four Nat C.

La Ville a signé une convention dite de «haut-niveau» avec le club. La subvention 2022 est de 15000€.

Type de handicap : handicap moteur. Elle accueille également des joueurs et des joueuses valides qui souhaitent pratiquer le basket en fauteuil.

Nombre d'adhérents : 58 licenciés dont 6 cadres, 10 joueurs en équipe Nationale 2, 12 joueurs en national 3 (dont 2 pouvant évoluer en National 2), 8 joueurs en loisir et 2 entraîneurs. 27 sont licenciés en sport santé.

Niveau sportif : National 2 et National 3

Perspectives : La section basket Fauteuil du SHBC prendra son autonomie en 2023 pour s'appeler Rebon Et Dribble Association Saint Herblain (REDASH –Saint Herblain).

Nous avons plusieurs ambitions que l'on peut regrouper sous 4 axes : sportif, santé, mixité et inclusion.

Viser le niveau supérieur pour les saisons à venir et surtout réussir notre transition vers la nouvelle structure REDASH en 2023-2024.

• **Les Archers Herblinois**

Type de handicap : tous types de handicap

Nombre d'adhérents : 19 archers plus 3 encadrants

Niveau sportif : National pour la majorité des archers (qualification aux championnats de France), Seuls 2 évoluent en loisir. De plus en national, nous avons plusieurs champions de France en individuel et par équipe.

Fait marquant : Deux archères ont battu le record de France en septembre 2020 et en mars 2022.

Participation au Championnat de France en salle mars 2023 : 4 médailles d'or et 2 médailles d'argent.

Perspectives : augmentation des effectifs en fonction des possibilités financières et logistiques, collaboration avec les comités départementaux et régionaux handisport pour développer la pratique.

• **Club Herblinois d'Escrime**

Depuis le 20/05/2021, nous n'avons plus d'adhérents handi sur nos cours. Nous n'avons pas de demande d'inscriptions handi depuis deux ans. Nous restons à l'écoute et seront réactifs si les demandes reviennent.

Nous avons du matériel mis à disposition par le comité régional escrime."

- **Club Nautique Herblinois**

Le cours est renommé Aqua et Handicap: cette activité est proposée aux personnes en situation de handicap et aux personnes souffrant de pathologies particulières voire invalidantes. Deux Maîtres-Nageurs sauveteurs encadrent le cours afin de permettre de réaliser tout en douceur des mouvements favorisant la décontraction musculaire, la relaxation et la natation."

- **Association Promotion Equestre**

A ce jour, environ 150 personnes atteintes d'un handicap ou en réinsertion sociale sont accueillies au sein du club, intégrées à des cours collectifs classiques, en cours particuliers ou par petits groupes. Les demandes sont soit individuelles (via les familles) ou proviennent d'institutions spécialisées : CHU, crèches, Maisons d'Accueil Spécialisées, Centres d'accueil pour adultes, IME, hôpitaux de jour, PJJ (Protection Judiciaire Jeunesse), l'ARTA, les classes relais, ULIS, classes primaires et collèges, etc.

Aujourd'hui, trois moniteurs du club sont titulaires du BFEEH, Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handi (mental, moteur et sensoriel), et un du BFEES (social).

Pour les individuels, une éducatrice spécialisée propose l'activité assistée par le cheval.

Régulièrement, le poney-club invite des cavaliers en situation de handicap à participer à des rencontres équi-fun au club ou à l'extérieur.

L'APE permet à des groupes d'enfants (hôpital de jour, secours populaire, enfants et adolescents de quartiers prioritaires...) ou d'adultes de participer à une activité régulière à l'année, ou de faire des stages pendant les vacances scolaires grâce à des partenaires tels que la Fondation SNCF, Harmonie Mutuelle, le Conseil Départemental...

La ville a versé une subvention de 3 000 € pour la construction d'un manège adapté pour l'accueil du public en situation de handicap.

4.2 - Service Actions socioculturelles

4.2.1 - Les centres socioculturels

L'inclusion est une constante des projets sociaux de tous les centres. Elle se traduit par une écoute et une adaptation, une reconnaissance et une légitimité égale des personnes handicapées à participer, la déconstruction des préjugés, la veille sur l'accessibilité, des activités partagées entre valides et handicapés, la sensibilisation et la formation des intervenants, des adaptations techniques et des modalités d'animation.

Soleil levant :

Poursuite des actions déjà menées en 2021

- Théâtre tous les mardis après-midi en salle Corail avec la Chicotière
- Atelier corporel gym douce OHRPA, avec inclusion de personnes en situation de handicap
- Atelier relaxation en salle Condorcet par le FDV de la Rabotière
- Intégration dans les ateliers ASEC (atelier cuisine, peinture) et sur les projets divers, avec de plus en plus de publics présents sur les activités Chorale, peinture, yoga, cuisine du monde, ...
- Implication d'une personne en situation de handicap dans la vie du CSC sur diverses activités et projets ainsi que les jeunes du foyer Zéphyr et les résidents de la Rabotière
- Projet d'inclusion dans le cadre du REAAP qui n'a pu se mettre en place en 2020 au regard du contexte sanitaire.

L'accueil de personnes en situation de handicap entre dans l'axe 4 du projet social « aller vers les publics les plus isolés et ou fragilisés ».

Les 2 coordinatrices viennent présenter les programmes et déjeuner avec les résidents de la Rabotière régulièrement.

Un petit groupe s'est également proposé de faire l'accueil et/ou petites tâches durant les Hivernales et/ou autres événements que nous pourrions organiser.

De nombreux établissements d'accueil de personnes en situation de handicaps (physiques, mental) ou des structures d'accueil de personnes en souffrances psychiques sont présents sur le territoire d'intervention du CSC- quartier Centre de la Ville de St Herblain (IME Armor, foyer le Zephyr, le CPP de la Chicotière). Situé à proximité du CSC, les résidents du foyer de la Rabotière participent également régulièrement aux activités proposées par notre association Enfin, le projet d'habitat inclusif Espéranto va prochainement ouvrir ses portes sur le boulevard Charles Gauthier. Enfin, de nombreuses personnes en situation de handicap et autonome dans leur vie quotidienne sont également inscrites aux activités hebdomadaires proposées au sein du CSC.

Le Grand B :

- Accueil des personnes à mobilité réduite et porteuses de handicap sur certaines activités associatives : FMH, Le Moulin du Bois, L'Etre Acteur, Estran Gioco Così
- Accueil hebdomadaire de l'hôpital de jour du CHU atelier cuisine et jeux.
- Spectacle fin d'année de l'association : L'Etre Acteur
- Spectacle fin d'année "amis et parents des Malades Handicapés".
- Inclusion dans des ateliers hebdomadaires et sur projet.
- Accompagnement de bénévoles en situation de handicap psychique sur des actions (jardin ; fête de quartier ...).

Sillon de Bretagne :

- Marches adaptées lundi matin à partir de 10h et le jeudi à partir de 13h30 : le groupe adapte le parcours en fonction des personnes et prend en compte le handicap
- accueil sur les activités et projets (poterie, clas, jardins, événements....)

Bourg :

- Espace 126 a reçu, de la commission Sécurité et accessibilité un avis favorable pour l'ensemble du bâtiment ERP (petite enfance, CSC, médiathèque, COSC) et ses accès extérieurs.
- L'ensemble des professionnels ville ou de l'association socio-éducative et culturelle sont sensibilisés au handicap.
- En 2022, nous avons accueilli de façon inclusive des enfants, des séniors et des migrants.
- Les enfants et jeunes adultes participent aux ateliers arts créatifs ou au yoga, les séniors participent aux petites marches du mardi et jeudi ou aux ateliers « prévention des chutes ».
- Le CSC a programmé durant le festival des hivernales 2022, une troupe de théâtre composée d'acteurs en situation de handicap en lien avec L'Esat CATOUEST.

4.2.2 Maison de la Jeunesse et de la Culture de la Bouvardière

La MJC répond depuis plusieurs années aux normes d'accessibilités handicap. Le bâtiment est de plein pied avec des accès aux personnes à mobilité réduite (portes PMR), l'accès par le jardin lui comporte une rampe d'accès PMR.

- Professeur non voyant en guitare classique, avec l'équipement adéquate : logiciel d'écriture musicale avec clavier en braille

- Projet de création partagée avec les habitants en théâtre avec encadrant spécialisé en langage des signes pour l'accueil des malentendants

- Atelier santé et équilibre pour les seniors très fragilisés

5- L'accessibilité à la direction citoyenneté et usagers

5.1 - La vie associative

Adhésion de la Ville au REEVE (Réseau Eco-Evénement).

Cette adhésion s'inscrit, au-delà de pratiques eco-responsables dans l'organisation d'événements et plus globalement dans toutes actions de la Ville et des associations partenaires, dans la poursuite des objectifs onusiens inclusifs de développement durable, de satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, emploi, prévention de l'exclusion, équité, (parmi lesquels Bonne santé et bien-être, Lutte contre les inégalités, Education de qualité, Paix, justice, institutions efficaces...).

Permanences associatives au Carré des services :

- Association ADDEVA

Objet de l'association :

Promouvoir l'entraide et la solidarité entre les victimes de l'amiante l'ADDEVA 44 :

Regroupe les victimes de l'amiante, leurs ayants-droits, en vue de les conseiller et de défendre leurs intérêts matériels et moraux

Regroupe les personnes exposées au risque d'amiante en vue de les informer et de défendre leurs intérêts, en particulier l'association aura pour tâche de regrouper et de représenter face aux diverses institutions les personnes ayant été exposées à l'amiante, en vue de mettre en place un suivi médical post-professionnel permanent.

Agit pour la mise en œuvre d'une politique de prévention, de santé publique et de réparation des risques liés à l'amiante.

A cet effet, l'association assure la représentation collective de ses adhérents auprès des autorités publiques, administratives et judiciaires.

Elle regroupe également, dans une même action, l'ensemble des personnes morales concernées par les buts définis par les présents statuts.

Permanence : Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis de chaque mois de 9h à 18h.

- Association Bol d'air Respirer

L'objet de l'association est la prise en charge post réhabilitation respiratoire, et dans ce cadre :

- D'assurer la représentation et la gestion d'intérêt commun.
- Proposer un programme hebdomadaire post-réhabilitation respiratoire
- Favoriser les relations entre anciens patients afin de créer des groupes.
- Faire le lien entre la réhabilitation respiratoire et le retour à domicile pour maintenir une activité physique régulière.

Permanence : Tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} jeudis de chaque mois de 14h à 17h.

- Association des patients fibromyalgiques

Objet de l'association :

Le but de l'Association est la lutte contre la fibromyalgie et les syndromes analogues. Pour réaliser cet objectif, l'Association se propose de :

- Regrouper les personnes atteintes de fibromyalgie afin de leur apporter toutes informations utiles ainsi qu'un soutien moral à eux et à leur famille.
- Etablir des liens entre les équipes soignantes, les Caisses d'Assurance Maladie, la Sécurité Sociale, la M.D.P.H., les malades et leur famille et tout organisme à caractère médico-social.

- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes posés par la fibromyalgie.
- Aider l'action médicale dans le domaine de la fibromyalgie et des syndromes douloureux chroniques et promouvoir la recherche.
- Créer des contacts avec les organismes et les associations françaises et étrangères ayant des objectifs semblables.

Permanences à l'espace Cafète le jeudi après-midi de 14h à 17h.

- **Rien qu'un chromosome en plus**

Objet de l'association :

L'association a pour objet de favoriser les échanges entre les familles du département de Loire-Atlantique ayant un enfant porteur de trisomie 21, de les aider dans leur quotidien, ainsi que de sensibiliser et d'informer leur entourage.

L'association effectue des réunions d'information, des activités au moins une fois par mois au carré des services.

- **Association d'aide aux phyto-victimes**

Objet de l'association :

L'association Phyto-Victimes a été créée le 19 mars 2011 par des professionnels du monde agricole qui ont été confrontés brutalement à deux constats : les pesticides employés dans le cadre de leurs métiers avaient causés des dégâts importants et irréversibles sur leurs santés, et la reconnaissance en tant que victimes des pesticides ne pouvait s'obtenir sans une vraie bataille judiciaire.

Face à ces 2 combats, la décision a été prise de créer une structure à dimension nationale venant en aide à l'ensemble des professionnels victimes des pesticides.

Le but premier de l'association Phyto-Victimes est de leur apporter un soutien complet en les accompagnants dans leurs démarches de demande de reconnaissance en maladie professionnelle, mais aussi en les mettant en relation avec des experts scientifiques, médicaux et juridiques, si cela est nécessaire.

L'association Phyto-Victimes répond également à deux objectifs : rendre justice aux professionnels victimes des pesticides, et lutter contre la sous-évaluation des conséquences sanitaires des pesticides.

5.2 Service relations aux usagers et à la médiation numérique

Saint-Herblain a déployé Acceo, une solution d'accessibilité téléphonique et physique (accueil sur place, échange en face à face) permettant au public sourd ou malentendant, sourd aveugle et aphasique d'échanger gratuitement avec les agents chargés de la relation aux usagers de la mairie, du carré des services, du service démarches administratives et du CCAS.

Quatre services sont disponibles : Transcription Instantanée de la Parole (TIP), Visio-Interprétation Langue des Signes Française (LSF), Visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC) et Transcription automatique.

Sur place les agents peuvent également accueillir les personnes entendantes non francophones sans rendez-vous (Anglais, Arabe, Arabe-Maghreb, Arabe-Moyen-Orient, Bulgare et Ukrainien) et sur rendez-vous (+ de 100 langues disponibles). La personne et l'agent sont sur le lieu d'accueil, en relation avec un opérateur via une tablette ou un ordinateur équipé pour la visioconférence.

6- Pôle Ville amies des aînés, service seniors

Au regard du contexte de vieillissement de la population et des enjeux sociodémographiques, la loi d'Adaptation de la société au Vieillissement de janvier 2016 donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

L'action de la Ville de Saint-Herblain en direction des personnes âgées s'inscrit dans la politique de soutien à domicile telle que définie dans la loi cadre.

En 2018, la Ville a adhéré au réseau francophone des villes amies des Aînés. Cette démarche concerne l'ensemble des habitants et se veut participative et transversale, autour de 8 thématiques :

- le transport et la mobilité,
- l'habitat,
- le lien social et la solidarité,
- la culture et les loisirs,
- la participation citoyenne et l'emploi,
- la communication et l'information,
- l'autonomie,
- les services et les soins.

Les animations proposées par le service seniors s'adressent aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ont des difficultés de mobilité et nécessitent d'être accompagnées et soutenues pour participer aux activités ou à des personnes isolées.

Cette mission participe à :

- La lutte contre l'isolement, le repli sur soi, la perte de repères et le maintien du lien social dans et en dehors des structures
- La valorisation de la personne âgée
- Le maintien de l'autonomie malgré les différents handicaps et la stimulation des capacités des personnes

Suite au plan d'actions Ville Amie des Aînés, validé en conseil municipal en décembre 2021, différentes actions ont été mises en place sur le territoire en 2022 :

- **Temps fort** organisés par le pôle, bal, Mois Bleu, après-midi Cabaret, après-midi Champêtre, repas des usagers
 - Possibilité de transport du domicile au lieu d'animation
- **Animations hebdomadaires** dans 3 quartiers, chaque semaine.
 - Possibilité de transport du domicile au lieu d'animation
- **Atelier mémoire**, chaque mois proposé dans 3 quartiers, pour faire travailler sa mémoire de différentes façons par une approche très ludique.
- **Loisirs créatifs**, une fois par mois pour développer sa créativité et faire travailler la dextérité des doigts
- **Atelier Bien Etre**, une à deux fois par an, pour stimuler l'image de soi
- **Petite marche** sur les beaux jours proposée une à deux fois par mois
 - Marche adaptée en fonction de la mobilité des personnes de 200m à 3 kms
- **Atelier de motricité**, par des exercices de gym adaptée ou par des danses en ligne

- **Un livre chez vous**, permettant d'apporter de la lecture à de personnes en perte d'autonomie
- **Séjour seniors**, moment de partage pour maintenir un lien social, sortir de son quotidien
- **Aménagement du jardin Allende**, en lien avec la DNPE, concertation des seniors puis mise en place de mobilier urbain adapté aux séniors, bancs, pédalier.

7- L'accessibilité à la Direction des affaires culturelles

7.1 - La prise en compte du handicap à la MdA aujourd'hui

a) L'accessibilité de l'équipement

Établissement Recevant du Public de 2^{ème} catégorie, relevant des types R, S et L, la MdA a fait l'objet d'un diagnostic accessibilité handicapés en 2020. L'équipement satisfait à toutes les normes actuelles d'accessibilité physique. Des préconisations sont formulées sur quelques points d'amélioration qui font l'objet d'inscription aux travaux prévus dans le cadre des programmations pluriannuelles.

b) L'accès à l'offre artistique

De nombreux élèves inscrits à la MdA sont en situation de handicap. Leurs besoins spécifiques sont pris en compte par les enseignants et font l'objet de discussions entre l'élève (ou sa famille s'agissant des mineurs) et l'enseignant qui l'accompagne. Les enseignants, dans leurs pratiques pédagogiques, recherchent des solutions pour s'adapter au mieux aux situations et aux besoins spécifiques.

En ce qui concerne l'offre d'enseignement, un cours d'arts plastiques est prioritairement destiné aux personnes en situation de handicap, toutes formes confondues : l'atelier *Arts plastiques pour tous* est accessible à toute personne à partir de 7 ans, accompagnée ou non par un adolescent ou un adulte, et se déroule sur 6 séances le samedi matin (2h30). Il s'agit du seul cours pour lequel une communication spécifique avec les logos de référence sur le handicap est mise en place.

Nous développons également des interventions dans les classes ULIS des écoles Herblinoises. Au même titre que dans les autres classes, les interventions composent un parcours de 16h en musique ou en arts plastiques. Ces élèves bénéficient actuellement de projets très spécifiques et étroitement construits avec les enseignants de l'Éducation Nationale.

7.2 - Perspectives 2023-2027

La question de l'accessibilité sera abordée de manière globale en considérant l'ensemble des publics de la Maison des Arts, spectateurs, élèves et amateurs.

a) Mieux identifier les besoins spécifiques des publics pour la pratique artistique

Lors de l'inscription, les usagers et les parents de futurs élèves seront invités à faire part de leurs éventuels besoins spécifiques liés à un handicap. Cette insertion nous permettra d'identifier d'emblée les personnes avec lesquelles un dialogue particulier doit s'engager pour leur permettre de venir pratiquer une activité artistique dans les meilleures conditions.

La question figure désormais dans tous les documents d'inscription.

Les enseignants chargés d'accueillir ces élèves seront informés par des professionnels identifiés comme référents handicap.

b) Identifier 2 référents handicap

La désignation d'un référent handicap est vivement conseillée dans les établissements d'enseignement artistique. Au regard de l'enjeu prioritaire dans le nouveau projet d'établissement, il est incontournable d'identifier clairement le référent handicap à la Maison des Arts et son rôle.

Le référent handicap a pour missions :

- D'accueillir la famille dès la demande d'inscription pour participer à l'analyse des besoins particuliers de l'élève et à son orientation pédagogique au sein de l'établissement.

- D'assurer le suivi pédagogique de l'élève en situation de handicap : rencontrer la famille au cours du parcours, animer des réunions de concertation pédagogique avec le ou les enseignants concernés, mobiliser les moyens financiers, matériels et pédagogiques permettant de mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage, superviser la mise en oeuvre des projets pédagogiques et ajuster l'offre aux besoins évolutifs des élèves.
- De conseiller les différents professionnels intervenant dans le parcours des élèves concernés : enseignants, techniciens, personnels d'accueil, ...

Le référent handicap peut également participer à des dynamiques de réseau afin de mobiliser des ressources externes et de promouvoir l'accessibilité culturelle de la Maison des Arts sur le territoire.

Au regard des missions et de l'organisation des ressources humaines au sein de l'établissement, il apparaît pertinent de désigner deux référents handicap : le responsable du pôle enseignements et le responsable du pôle Éducation Artistique et Culturelle. Le premier a pour rôle de suivre les situations d'élèves inscrits dans les cours de musique et d'arts plastiques, le second sera l'interlocuteur de l'Éducation Nationale pour les interventions en milieu scolaire et pour les cours d'éveil et initiation.

Afin de permettre la mise en oeuvre des objectifs d'accessibilité, un groupe de travail spécifique « *Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap* » sera créé afin de réunir des professionnels volontaires pour initier des actions et participer à leur évaluation. Ce groupe sera composé de membres volontaires de l'équipe enseignante mais aussi de l'équipe administrative et technique et d'au moins un représentant du pôle action culturelle – communication – musiques actuelles. Il sera piloté par les référents handicap.

c) Mettre en place des parcours individuels adaptés

Il importe de mettre en place des parcours individuels adaptés et évolutifs et de trouver des solutions pédagogiques pour mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage possibles pour les élèves. Il ne s'agit pas de construire des solutions sur mesure pour l'ensemble des élèves de la Maison des Arts, le nombre d'élèves accueillis dans l'établissement ne permet pas d'individualiser les parcours d'enseignement. Cependant, les personnes en situation de handicap peuvent avoir besoin d'aménagements matériels, horaires et pédagogiques qui rendent possible leur pratique. C'est pourquoi nous nous engageons, à la mesure de nos moyens, à mettre en oeuvre toutes les solutions possibles en concertation avec les familles. Ces parcours individuels adaptés seront clairement identifiés.

d) Expérimenter de nouvelles propositions collectives

En complément des propositions adaptées sur le plan individuel permettant à l'élève en situation de handicap de participer à un cours collectif « ordinaire » d'arts plastiques ou de musique, une réflexion sera menée pour envisager de nouvelles pratiques collectives qui s'adressent prioritairement à des personnes ayant des besoins spécifiques. Le développement de l'offre numérique sera susceptible de nourrir la réflexion sur la mise à disposition d'outils de création accessibles et inclusifs, dans la musique et dans les arts visuels.

e) Développer les partenariats sur le territoire

Tous ces questionnements et objectifs requièrent l'acquisition de compétences nouvelles et partagées. En complément des formations, l'inscription dans des réseaux tels que le Réseau National Musique et Handicap permettra le partage d'expériences et la mutualisation de moyens.

À l'échelle de la Ville, la Mission citoyenneté et égalité des droits constitue un partenaire et une ressource incontournable pour la mise en place de ces différentes actions. Pilote de la réflexion sur l'inclusion et l'accessibilité aux loisirs, la mission permettra de faire le lien avec les structures médico-sociales, et en particulier les équipements et associations avec lesquels la Ville de Saint-Herblain a noué des partenariats formalisés dans le cadre de conventionnements. Ainsi, des partenariats avec des associations spécialisées dans le handicap telles que l'ADAPEI (Association Départementale de parents et d'Amis des Personnes handicapées mentales) et l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) pourront être développés avec la Maison des Arts afin de favoriser le rapprochement entre les publics et l'offre artistique d'une part, et entre les professionnels du secteur médico-social et de la culture d'autre part.

La Maison des Arts propose également des concerts dans les établissements d'accueil de personnes âgées afin d'amener la musique auprès de ceux qui ne peuvent plus se déplacer. Des actions

similaires dans les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap pourront être envisagées.

On le voit, la réflexion sur l'accessibilité ouvre de nombreux champs de réflexion et le chantier semble titanesque. C'est que l'enjeu est d'envergure.

Avant toute chose, il nous importera de cultiver un regard différent sur le handicap et ne pas penser l'inclusion comme une contrainte. Il ne s'agit pas non plus d'envisager l'accueil des personnes en situation de handicap dans une approche exclusivement solidaire ou thérapeutique. L'apport de Beethoven à la musique et de Frida Kalho à la peinture saurait-il être remis en question ?

L'enjeu est bien d'accueillir chacun avec ses compétences et ses savoir-faire.

La question des moyens, légitime et importante, ne doit pas être contournée si l'on veut permettre le passage des intentions au concret.

Cependant, elle n'est pas la seule ni la première des questions. Le premier mouvement auquel chacun de nous devra s'attacher, c'est le pas de côté. S'écarter de la norme qui écrase toute forme de singularité et concevoir la pluralité comme une chance, une opportunité d'expérimenter et d'ouvrir de nouvelles perspectives pédagogiques et artistiques.

7.3 Renforcer la qualité de l'accueil et la lisibilité de l'offre

Le développement sur les publics témoigne de notre intérêt majeur porté à la question de l'accessibilité.

Une fois la porte franchie, les usagers deviennent élèves, spectateurs, amateurs,... Une attention toute particulière sera portée à leur accueil, pour que chacun trouve sa place et se sente libre de profiter de tous les services auxquels il peut prétendre. Ainsi, la qualité de l'accueil physique, téléphonique et via le site web est déterminante.

Nous nous attacherons à clarifier le parcours de l'élève musicien et le parcours de l'élève plasticien. Le parcours de l'élève musicien en cursus d'apprentissage peut sembler plus complexe. Or, un équipement qui donne à penser que les codes pour comprendre les parcours d'apprentissage sont difficiles à acquérir, voire réservés à des personnes familières de ces pratiques, peut s'avérer excluant. Nous tenterons donc de proposer des documents schématiques et veillerons à clarifier les termes employés. Il ne s'agit pas de donner à penser qu'il existe un parcours unique et de masquer la richesse de l'offre. Mais bien de proposer une communication qui soit de prime abord accessible et d'accompagner progressivement les usagers dans la compréhension des propositions de manière plus fine.

Les documents de communication grand public seront travaillés dans une optique d'accessibilité : label « facile à lire et à comprendre » pour favoriser également leur compréhension par les personnes allophones.

Nous nous attacherons à poursuivre la réflexion sur les meilleures voies de communication et sur la répartition la plus pertinente de l'information entre les supports imprimés et numériques. À cet égard, et en lien avec les analyses précédentes concernant les pratiques des publics, développer les outils de communication numériques semble une nécessité et en particulier développer la présence de l'offre culturelle sur les réseaux sociaux où les échanges de contenus sont désormais incontournables. Sauf à rester à la marge des flux médiatiques et à se couper du public, les usages numériques concernent désormais toutes les générations.

8- Direction des ressources humaines

8.1 – Les obligations de la ville dans le domaine du handicap

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 rend obligatoire la création d'un référent handicap dans toutes les administrations.

Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement qui est chargé :

- **D'informer et sensibiliser au handicap**
Organiser des réunions d'information sur des thématiques spécifiques au handicap. Mettre en place une veille juridique et renseigner la collectivité sur l'évolution de la législation. Relayer l'information sur l'actualité du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
- **D'impulser et de coordonner la politique sur le handicap de la collectivité**
Coordonner les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap dans la collectivité.
- **De suivre et d'accompagner les agents en situation de handicap**
Informers, orienter, conseiller la collectivité sur les aménagements de poste. Gérer le dispositif « Santé au travail et évolution professionnelle » qui propose un accompagnement collectif et des entretiens individuels aux agents dont la situation de santé nécessitera un changement de métier. Accompagner l'agent en situation de handicap tout au long de sa carrière et coordonner les actions menées par son employeur en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- **De communiquer et d'informer**
Former et informer les agents, recueillir les besoins des agents, établir un état des lieux de la situation de la collectivité.
- **De développer des partenariats externes et d'inscrire la collectivité dans des réseaux**
- **Relayer les aides et actions du FIPHFP**
Renseigner et accompagner la collectivité sur les aides du FIPHFP (types d'aides, démarches techniques).

A Saint-Herblain, la Référente handicap est positionnée au service prévention et santé au travail à la Direction des ressources humaines. Certaines missions de la Référente handicap sont travaillées en transversalité avec le Chargé de Mission citoyenneté et égalité des droits, exemple :

- Informer et sensibiliser
- Impulser et coordonner la politique sur le handicap
- Développer des partenariats externes et s'inscrire dans des réseaux

8.2- Accueil de stagiaires et d'apprentis en situation de handicap

En 2022, 184 stagiaires (dont 62 stagiaires 3^{ème}) ont été accueillis dans les différentes directions de la Ville. Parmi eux, 2 personnes étaient en situation de handicap :

- 1 personne de la Tourmaline pour un projet de reconversion professionnel
- 1 personne provenant de l'association Nantes Ecologie L'Air Livre – Chantiers d'insertion

2 apprentis en situation de handicap ont également été recrutés pour une formation : CAP travaux paysagers avec le Lycée Jules Rieffel.

8.3- Formation des personnels d'accueil

En 2022, sous l'impulsion de la DCU, le Pôle formation a formalisé un parcours intra à destination des agents d'accueil des différentes directions concernées. Ce dispositif mené par le CNFPT vise à harmoniser les pratiques et professionnaliser les agents chargés des accueils. Un module « Accueil des personnes en situation de handicap » est inscrit au parcours, une trentaine d'agents seront formés en 2023 sur cette thématique.

9- Mission Citoyenneté et Egalité des Droits : Les actions de la Commission Communale pour l'Accessibilité menées en 2022

- Convention APAJH44 + Suivi RH
- Formation des agents
- Les plénières
- Les revues de site
- Référent Handicap
- Guide à destination des familles

9.1- Les instances de la CCA

La commission communale pour l'accessibilité (CCA) est coordonnée au niveau de la ville de Saint-Herblain par la Mission citoyenneté et Egalité des droits. En temps normal, c'est-à-dire hors période de crise sanitaire, la mission réunit trois fois par an les membres de la commission en plénière. Lors de cette instance, les associations, les Elus et les techniciens ville et métropolitains échangent sur l'actualité de l'accessibilité sur Saint-Herblain et sur la métropole. La CCA est aussi un espace de démocratie participative où les membres peuvent faire des propositions pour améliorer l'accessibilité. Les associations peuvent aussi venir présenter leurs actions.

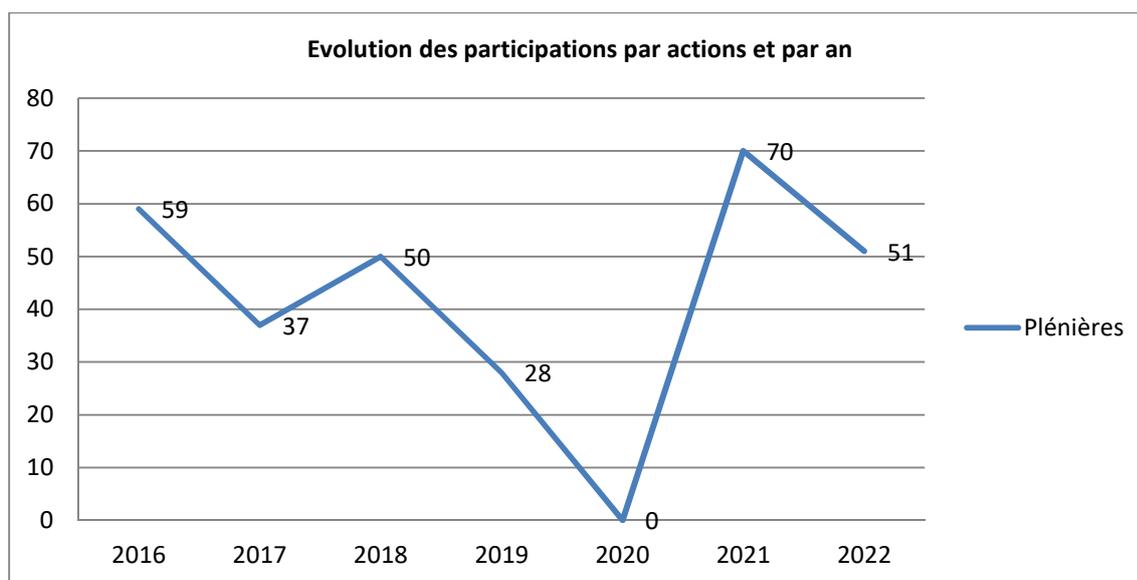
A Saint-Herblain, la CCA organise trois Revues de site par an et des points « accueil accessibilité » uniquement à ce jour lors des manifestations « Jours de fête et Soleils bleus ». La mission mène aussi des actions de sensibilisation à destination des élèves du premier et du second degré sur sollicitation des établissements scolaires. Ces actions sont articulées avec les services du Conseil Départemental 44 en charge de la gestion des collèges.

En 2022, trois plénières et deux revues de site ont été organisées par la mission CED.

- Dates et ordres du jour des plénières

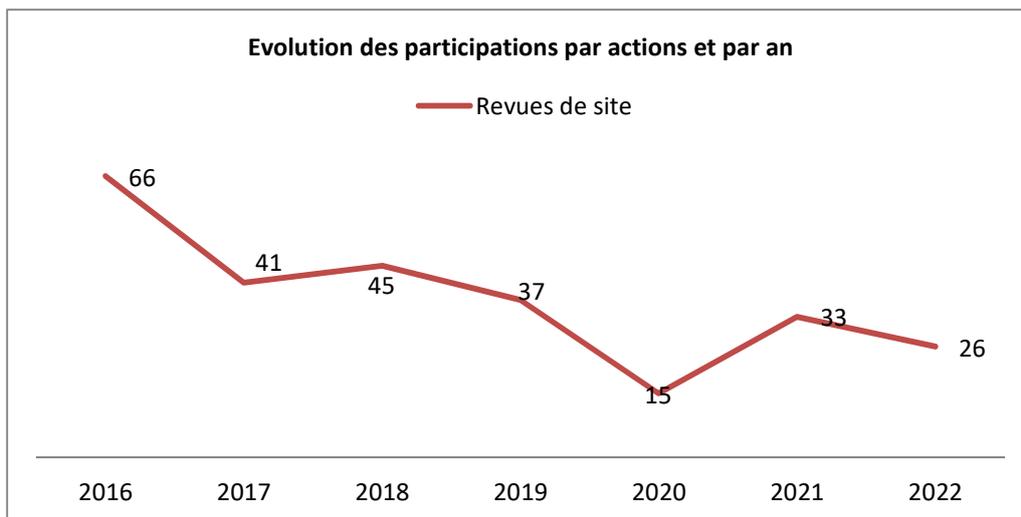
Principaux points inscrits à l'ordre du jour des plénières 2022	
Plénière du 1 ^{er} trimestre • 5 mars 2022	<ul style="list-style-type: none">○ Retour sur la revue de site à l'Espace 126○ Point sur le projet européen change2regard du collectif T'cap : les déclinaisons possibles dans les services concernés de la ville○ Point sur la convention entre l'APAJH44 et la ville○ Présentation de l'association « Humanlab »○ Choix du lieu de la prochaine revue de site
Plénière du 2 ^{ème} trimestre • 16 juin 2022	<ul style="list-style-type: none">○ Présentation du rapport d'activités 2021 de la CCA○ Retour sur la revue de site à l'Esplanade Georges Brassens○ Focus sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée○ Point sur l'avancée des travaux de la MDPH○ Proposition pour les prochaines revues de site○ Points divers (tour de table des membres présents)
Plénière du 3 ^{ème} trimestre • 8 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none">○ Retour sur le compte rendu de la revue de site du 22 septembre○ Présentation des deux prochains pôles de service public au CSC Soleil Levant et au CSC Sillon (accès, cheminements,

	<p>ergonomie...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Point sur l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) ○ Compte rendu des tests du guide, de la boucle magnétique, de la borne d'accueil et des gilets vibrants à ONYX ○ Présentation de l'action des chants du possible par le collectif T'Cap ○ Programmation de la compagnie le Cercle Carré aux hivernales 2022 ○ Points divers (tour de table des membres présents)
--	--



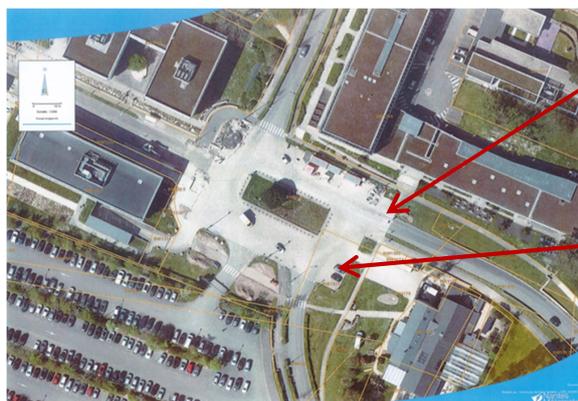
- Les différentes revues de site de 2022

Présence sur le terrain des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité en 2022	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Revue de site du 5 mai 2022 Esplanade Georges BRASSENS 	<p>Objectifs de cette sortie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Permettre aux membres de la commission CCA de découvrir un lieu fréquenté le midi par les personnels des entreprises de la Zones d'Activités pour accéder aux nombreuses offres de restauration. Mais aussi lors d'évènement de spectacles commerciaux au Zénith. ○ Faire que le lieu soit le plus accessible possible à la fois au niveau des espaces publics et des espaces privés.
<ul style="list-style-type: none"> ○ Revue de site du 22 septembre au complexe sportif du Vigneau 	<p>Objectifs de cette sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Revoir l'accessibilité de l'ensemble du site et plus particulièrement les vestiaires et toilettes PMR des salles où se déroulent les activités sportives adaptées.



Revue de site mai 2022
Esplanade Georges Brassens

Proposition pour emplacement stationnement PMR



Lieu souhaité pour 2 emplacements PMR

Lieu souhaité pour 2 emplacements PMR

9.2- L'accueil de stagiaires en situation de handicap

Dans le cadre de sa politique d'inclusion, la ville a entamé en 2021, une réflexion sur l'accueil et le suivi des stagiaires en situation de handicap. En lien avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui rend obligatoire la création d'un référent handicap dans toutes les administrations, la ville de Saint-Herblain a nommé un référent handicap au sein de la direction des ressources humaines au service prévention et santé au travail. Les missions liées à cette fonction vont permettre de développer un meilleur accueil et suivi des personnes en situation de handicap, mais aussi une meilleure sensibilisation des agents afin de faciliter les accueils des stagiaires.

9.2.1 Convention avec l'APAJH44



En septembre 2022, l'APAJH44 et la Ville de Saint-Herblain ont signé une nouvelle convention portant sur l'accueil au sein de la collectivité de stagiaires et d'apprentis en situation de handicap. La convention porte aussi sur l'accueil de stages collectifs et sur la mise en place de rencontre entre professionnels de la ville et de l'Institut Médico Educatif (IME). Dans le cadre de cette convention, un outil de suivi des demandes d'apprentis ou de stagiaires en situation de handicap a été mis en place entre la Direction des ressources humaines et la Mission citoyenneté et égalité des droits en charge de la CCA.

9.2.2 Rencontre avec d'autres associations

Dans sa démarche de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, la ville a rencontré les associations suivantes :

L'ADAPEI (Association des amis et parents de handicapés mentaux), Dans le cadre d'accueil de stagiaires dans les différents services de la ville et de l'inclusion dans le sport.

Le collectif T'CAP pour la réalisation de service civique par des jeunes en situations de handicap. Il s'agit ici d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

La durée du service civique varie de 6 à 12 mois et de 24h à 35h semaine. Pour les personnes en situation de handicap la durée hebdomadaire peut-être réduite à 15h. Le temps du service civique est modulable en fonction de la situation.

Les domaines dans lesquels le service civique peut s'accomplir :

- Culture et loisirs
- Education pour tous
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Santé
- Solidarité
- Sport
- intervention d'urgence en cas de crise (ex : intervenir à la suite d'une catastrophe naturelle)

Exemples de mission :

- Promouvoir les éco gestes, la mobilité douce, l'inclusion
- Informer les publics « empêchés » sur les services de la collectivité
- Travailler sur le lien intergénérationnel
- Favoriser la participation des habitants (démocratie participative)

9.3- Participation de la Ville au projet change2regard du collectif T'Cap

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Ville verse au collectif T'Cap une subvention de fonctionnement et soutient le projet Erasmus+ « Danses Extraordinaires » mené par le collectif. Ce projet a débuté en janvier 2022 avec des partenaires italiens "Cascina Macondo" et Néerlandais "Domino". Le Collectif T'Cap est le chef de file du projet et les Cies Résonnances Arts et Sciences et Gioco Così sont les représentants chorégraphiques côté France.

Ce projet d'une année a pour objectif l'échange autour des pratiques chorégraphiques et pédagogiques transnationales avec plusieurs activités :

- une organisation du projet
- des mobilités pour aller à la rencontre des partenaires dans les différents pays, pratique et analyse de temps chorégraphiques
- des temps politiques et de découverte des pratiques chez chacun des partenaires
- des évaluations régulières de l'action

Côté France, c'est le projet d'ateliers chorégraphiques "Le Chant des Possibles", qui sert de terrain d'exploration à la pratique et aux échanges entre les différents partenaires.

Au-delà de l'accessibilité des espaces publics, il s'agit ici de valoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques et de valoriser et de faire connaître les créations de danseurs, artistes, comédiens, musiciens en situation de handicap.

10- La gouvernance

La gouvernance de la Commission Communale d'Accessibilité se concrétise par l'organisation de trois séances plénières par an auxquelles s'ajoutent trois revues de site annuelles afin de prendre en compte l'expertise d'usage sur des secteurs préalablement diagnostiqués de manière technique. Consciente que les normes réglementaires ne suffisent pas, la ville de Saint-Herblain implique des habitants cooptés sur les quartiers, en plus des membres de la commission, lors de ces déambulations. La CCA est rattachée au chargé de mission Citoyenneté et égalité des droits, mission rattachée directement au Directeur Général Adjoint à la Solidarité et à la vie sociale. Les instances de la CCA sont préparées par le chargé de mission et présidées par délégation du Maire par l'Elu à la Citoyenneté, démocratie locale et politique de la ville.

Les membres de la CCA sont invités à s'exprimer lors des plénières et des revues de site. Ces dernières sont l'occasion d'identifier des entraves à l'accessibilité afin de faire des propositions d'amélioration. Les revues de site constituent également des temps de sensibilisation, de prise de conscience des difficultés de chacun, d'échanges et d'entraide entre les participants. A travers ces mobilisations collectives, il est donné la possibilité d'exercer des actes de solidarité intergénérationnelle et de citoyenneté et à certaines personnes, de sortir de l'isolement.

Un compte rendu des problèmes diagnostiqués et des solutions envisageables est présenté en plénière de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Nombre de représentants à la Commission Communale pour l'Accessibilité:

Personnes qualifiées Nantes Métropole :	3
Collège des associations des personnes en situation de handicap :	18
Collège des représentants des personnes âgées :	6
Autres participants :	3
Elus ville :	18
Directions et services Ville :	11

11- Perspectives pour 2022/23 concernant la CCA

- Accueillir des stagiaires et apprentis en situation de handicap dans les différents services de la ville.
- Former les agents d'accueil à l'échange et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Valoriser et programmer des troupes d'artistes en situation de handicap lors des manifestations culturelles
- Mettre en place une accessibilité des lieux et un accueil des publics en situation de handicap lors du festival « les beaux jours ».
- Réaliser 3 plénières et 3 revues de site/an

- Développer dans les accueils de la Ville, l'outil ACCEO permettant aux personnes malentendantes ou aux personnes allophones de se présenter de manière autonome dans les différents sites de services administratifs.

Conclusion

Au-delà de ses obligations légales dans le cadre de l'accessibilité (3 plénières par an, suivi du registre d'accessibilité...), la Commission Communale pour l'Accessibilité est l'instance qui permet de valoriser et de faire connaître aux citoyens herblinois les différents projets et actions menés par les directions de la ville pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. La Ville de Saint-Herblain développe aussi des temps de sensibilisation au handicap dans les écoles et les collèges de la commune. En effet, changer le regard sur le handicap dès le plus jeune âge est un projet ambitieux et à la fois nécessaire pour que l'inclusion de tous devienne une référence ordinaire pour chaque personne.

En effet, cela ne va pas de soi. Il reste encore beaucoup de point de vigilance et des demandes en souffrance en ce qui concerne l'accessibilité universelle sur l'espace public (cheminement sans encombre pour tous, trottoirs sans voiture, aménagement de la voirie, signalisations et franchissements sécurisés et sécurisants). Même si les revues de site permettent des améliorations au niveau de l'accessibilité des équipements et de l'espace public, il est plus que nécessaire aujourd'hui que l'accessibilité universelle soit envisagée systématiquement dans tous les projets de constructions et d'aménagement de l'espace public.

En ce qui concerne l'année 2022, les revues ont permis les aménagements suivants : le miroir des toilettes PMR et la bande d'aide à l'orientation pour les personnes malvoyantes ou aveugles à partir du parking jusqu'à l'entrée de l'Espace 126, l'aménagement de deux places PMR et le taillage des haies permettant aux personnes en fauteuil ou de petite taille d'être vues au niveau des traversées piétonnes sur l'esplanade Georges Brassens.

A partir de juin 2023, il est prévu que tous les personnels d'accueil de la ville soient sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap. La Ville souhaite aussi développer dans ses accueils l'outil ACCEO permettant aux personnes malentendantes ou aux personnes allophones de se présenter de manière autonome à l'accueil.

Ces deux dernières années l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) a connu un fort ralentissement du fait de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine. Ces événements ont entraîné des impossibilités pour les entreprises du bâtiment d'assurer la réalisation des travaux nécessaires. Certains travaux prévus en 2022 ont été reportés sur 2023. La Ville met tout en œuvre pour rattraper le retard pris.

L'accessibilité ne doit pas se limiter à l'accès physique à des bâtiments. Comme le rappelle le conseil de l'Europe dans la convention relative aux droits des personnes handicapées «...L'objectif est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ».